

17/06/2021  
23/06/2021  
23/06/2021



# RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés

## **AVANT-PROPOS**

*Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.*

*Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.*

*Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.*

**EDITO DU PRÉSIDENT..... 4****CHAPITRE 1 :****LE SMICTOM LGB ..... 5**

1. LES MISSIONS.....	5
2. L'ORGANISATION TERRITORIALE.....	6
3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION.....	7
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
5. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS.....	9
6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS.....	10

**CHAPITRE 2 :****L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS..... 22**

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	23
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	27
3. LES DÉCHETS VERTS.....	32
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC).....	34
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE.....	36
6. BILAN.....	42

**CHAPITRE 3 :****LA SITUATION FINANCIÈRE ..... 44**

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	44
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES.....	49
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS.....	51
4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES <sup>(1)</sup> .....	52

**CHAPITRE 4 :****PERSPECTIVES 2022..... 53****AVERTISSEMENT**

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2021 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

## EDITO DU PRÉSIDENT

*Apporter un service efficient, s'inscrire dans les objectifs réglementaires de prévention et maîtriser les finances publiques tels sont les principaux objectifs du syndicat pour une gestion durable de nos déchets.*

*Chacun à notre niveau, nous pouvons prendre part et agir ensemble pour être en capacité d'y répondre.*

*L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour les 6 prochaines années autour de 6 grands axes, réaffirme la volonté forte du syndicat d'intensifier, aux côtés de tous les acteurs, la réduction, le tri et la valorisation de nos déchets. L'une des priorités étant la diminution de la quantité de nos ordures ménagères résiduelles (sac noir) en raison de leurs coûts d'élimination de plus en plus élevés.*

*L'année 2021 a également été marquée par la construction et la mise en service d'un quai de transfert sur la zone d'activité de Cantiran à Vianne. Suite à la fermeture de l'installation de traitement locale de Nicole, cet équipement de transit est indispensable pour l'optimisation des transports. Il permet d'accueillir notamment les ordures ménagères résiduelles afin de les acheminer par camions remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.*

*Dans un avenir à court et moyen terme, de nouveaux enjeux nous attendent : simplification du geste de tri sur les emballages en plastique, tri à la source des biodéchets et réflexions sur les évolutions de collectes pour une mise en place d'une tarification incitative.*

***Sensibilisation, mobilisation et implication  
nous permettront de relever, ensemble, les défis de demain***

Alain LORENZELLI  
Président du SMICTOM LGB

# CHAPITRE 1 :

## LE SMICTOM LGB

### 1. LES MISSIONS



#### LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables ont été transférés au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



#### LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour réceptionner les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)



#### LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets, sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Sensibilisation du public avec des actions de proximité
- Interventions en milieu scolaire
- Participations à diverses manifestations publiques



### 3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION

#### ➔ LE COMITÉ SYNDICAL

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 membres suppléants désignés par les communautés de communes adhérentes.

Il élit parmi ses membres le bureau syndical, définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux.

Chacune de ses décisions fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

La liste des délégués est la suivante :



Comité Syndical du 26 mai 2021

Délégués désignés par Albret Communauté		Délégués désignés par la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Paulette LABORDE	Francis MALISANI	Jean-Pierre GENTILLET	Viviane BERNEDE
Valérie TONIN	Jean-Paul LABAT	Alain PALADIN	Alain MOULUCOU
Joël CHRÉTIEN	Nicolas CHOISNEL	Georges LEBON	Olivier REYNES
Robert LINOSSIER	Jacques LAMBERT	Patrick JEANNEY	Fabienne ADAMSON
Frédéric SANCHEZ	Michèle AUTIPOUT	François COLLADO	Bernard LAMBERT
Evelyne CASEROTTO	Pascal LEGENDRE	Christian GIRARDI	Christophe MELON
Henri De COLOMBEL	Lionel LABARTHE	Christian LAFOUGERE	Alain MAILLE
Alain LORENZELLI	Alain POLO	Michel MASSET	Patrick YON
Jean-Louis MOLINIE	Dominique BOTTEON	Daniel TEULET	Nathalie BUGER
Christophe BESSIERES	Joël AREVALILLO	Philippe LAGARDE	Jean-Pierre DESPERIERE
Isabelle SALIS	Laurence BENLLOCH	Aldo RUGGERI	Jean-Marie BOE
Didier SOUBIRON	Dominique HANROT	Jean-Marc LLORCA	Jean-Jacques BEAUCE

#### ➔ LE BUREAU

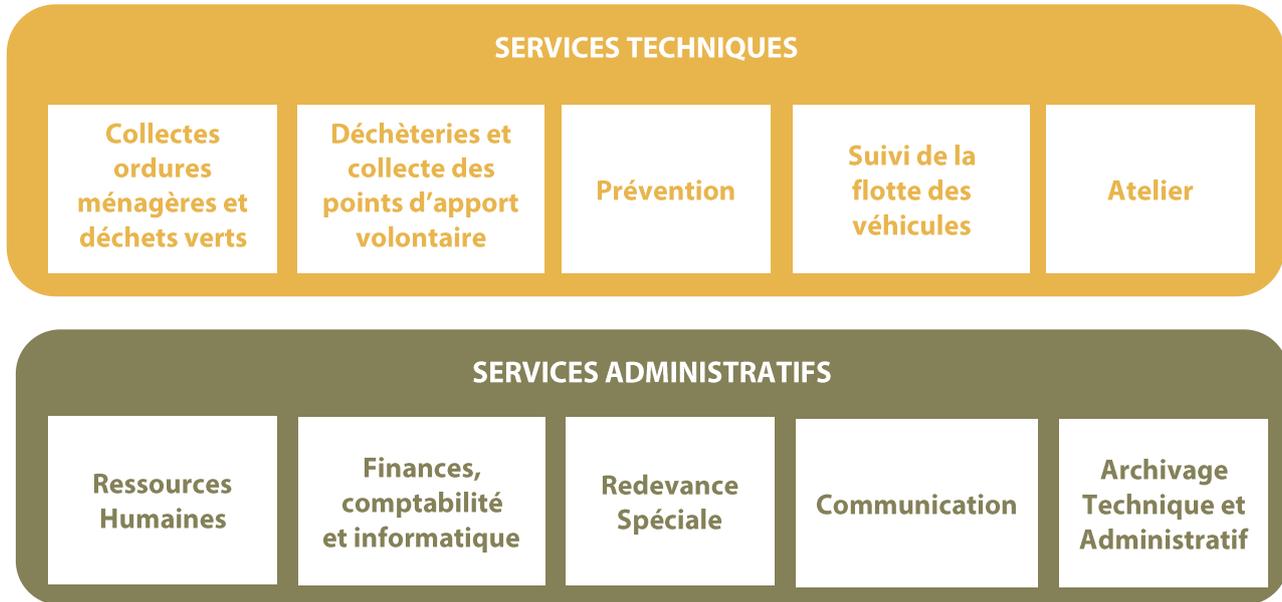
Il prépare les décisions du Comité. **Il se compose de 7 membres : le Président, entouré de 6 Vice-présidents, chacun en charge d'une commission.**

Depuis l'installation du comité syndical le 30 juillet 2020, sa composition est la suivante :

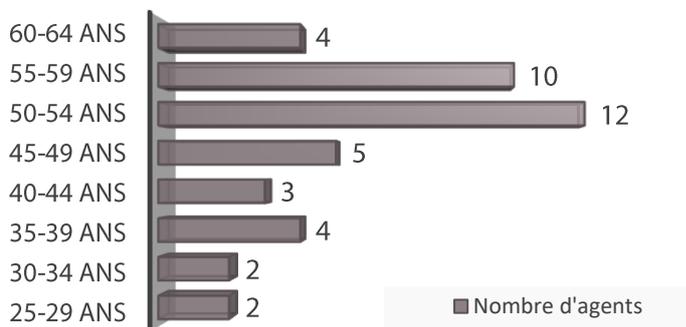
Le Président du SMICTOM LGB : Alain LORENZELLI		
<b>Vice-président en charge de la commission « Collecte ordures ménagères/sélectives » :</b> M. Philippe LAGARDE	<b>Vice-président en charge de la commission « Administration générale » :</b> M. Didier SOUBIRON	<b>Vice-président en charge de la commission « Recherche et développement » :</b> M. Christian GIRARDI
<b>Vice-présidente en charge de la commission « Prévention et communication » :</b> M <sup>me</sup> Valérie TONIN	<b>Vice-président en charge de la commission « Déchèteries » :</b> M. Jean-Pierre GENTILLET	<b>Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines » :</b> M. Christophe BESSIERES

**4. LES RESSOURCES HUMAINES****↳ LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL**

Fin 2021, le **SMICTOM LGB** comptait **42 agents** pour assurer les différentes missions :



**L'effectif est composé de 81% d'hommes (34 agents) pour 19% de femmes (8 agents)**



**Pyramide des âges au 31/12/2021**

La pyramide des âges montre que **33% des agents ont atteint ou dépassé les 55 ans.**

Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

**↳ FORMATION ET COMMUNICATION INTERNE**

**Durant la semaine du 15 au 19 novembre 2021, 17 agents ont suivi une formation interne de Sauveteur Secouriste au Travail financée par le Syndicat.** Pendant deux jours, entourés de professionnels formateurs, ils ont pu apprendre les conduites à tenir et les gestes de premiers secours à porter à toute victime d'un accident ou d'un malaise au travail. À l'issue des évaluations, ils ont obtenu le certificat de sauveteur secouriste au travail valable au niveau national pour une durée de 24 mois.

**La communication interne a également été développée :** Réalisation d'une enquête auprès des agents, création et rédaction d'un journal d'information interne.



## 5. LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

### ➔ S'INSCRIRE DANS DES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION

La politique nationale de gestion des déchets s'est orientée ces dernières années vers un modèle d'économie circulaire visant à réduire l'utilisation de ressources naturelles et à diminuer la quantité de déchets produits.

**La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015** fixe de nombreux **objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets** permettant ainsi de **diminuer de moitié la mise en décharge et d'atteindre 65% de valorisation matière et organique à l'échéance 2025**. Elle **visé également à trier davantage** notamment par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et invite à une généralisation de la tarification incitative.

**La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020** accentue ces **objectifs nationaux en matière de réduction des déchets, de réemploi, de développement des solutions de tri et de lutte contre le gaspillage** notamment alimentaire.

#### Objectifs de réduction et de prévention

**Moins 15% de déchets ménagers et assimilés** par habitant **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

**Moins 50% de bouteilles en plastique** pour boisson **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

**Moins 50% de gaspillage alimentaire** dans la distribution et la restauration collective **d'ici 2025** (par rapport à 2013)

**Réduire à 10%** les quantités de **déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage pour 2035**

**Fin de mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040**

#### Objectifs de recyclage et réemploi

**100% de plastique recyclé d'ici 2025**

**5% d'emballages réemployés d'ici 2023** puis **10% d'ici 2027**

**Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023** (aux producteurs >5T/ an dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, déjà obligatoire depuis 2016 pour les producteurs >10T/ an)

**Valoriser énergétiquement au moins 70% des déchets** ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière **d'ici 2025**

Elle **renforce également l'information des consommateurs** (indice de réparabilité, logo du tri...), **les exigences en matière d'écoconception pour les industriels**, le **pouvoir de police du maire** et **prévoit l'extension ou la création de nouvelles filières de collectes sélectives** (jouets, textiles sanitaires et couches culottes...)

### ➔ MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION

Les coûts de gestion des déchets seront vraisemblablement de plus en plus élevés dans les prochaines années en raison notamment du renforcement de la fiscalité et de la raréfaction des capacités d'élimination sur le département.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** payée pour chaque tonne de déchets enfouis **va augmenter chaque année et quasiment tripler** (25 €HT/tonne en 2020, 37€HT/tonne en 2021, 45€HT/tonne en 2022 et jusqu'à 65€HT/T en 2025, soit un surcoût de 560 000€HT sur la base des tonnages de 2020).

D'autre part, la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 1<sup>er</sup> janvier 2021, lieu d'enfouissement des ordures ménagères jusqu'en 2020, entraîne une **hausse du coût d'élimination des déchets** liée notamment à l'augmentation des transports vers un autre exutoire.

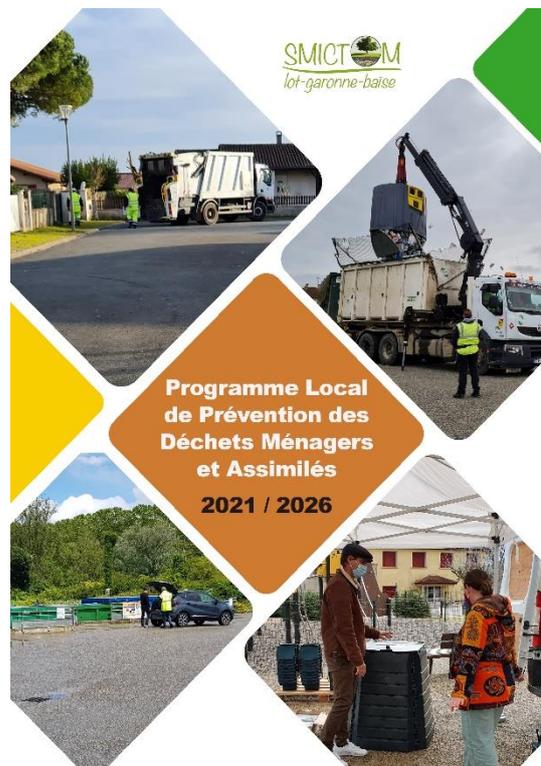
## 6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

### ➤ PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021/2026

Le SMICTOM LGB s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2026. Ce document définit, à l'échelle du territoire, les orientations stratégiques, les actions et les moyens à mettre à œuvre.

Il s'articule autour de 6 grands axes :

- Encourager l'éco exemplarité des administrations et des associations
- Développer la gestion de proximité des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la réduction des déchets
- Donner une seconde vie aux objets
- Renforcer la communication



Validé le 4 octobre 2021 par la Commission Consultative d'Élaboration et de suivi et après consultation publique réalisée du 11 octobre au 10 décembre 2021, le PLPDMA 2021/2026 a été adopté par le Comité Syndical le 1<sup>er</sup> mars 2022.

### ➤ INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le SMICTOM LGB a mené des actions auprès des différents acteurs du territoire en mettant l'accent sur le tri, la valorisation des déchets, la prévention et l'optimisation des collectes pour une efficacité du service à l'usager autour de 3 orientations.

Les objectifs étant de :

- **Réduire en priorité les quantités de déchets résiduels** qui sont enfouis de sorte à **maîtriser les coûts de gestion** en sachant que selon une étude de l'Ademe (MODECOM 2017) plus de 60% de déchets valorisables seraient encore jetés dans la poubelle noire
- **Continuer d'encourager le tri des déchets recyclables**
- **Améliorer la valorisation des déchets** (compostage, paillage, broyage,...)
- **Renforcer la communication**

#### **La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?**

**La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets générés.**

*Elle porte aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit lors de sa fabrication et de sa distribution que sur la consommation et la réutilisation du produit.*

*Elle intègre également la gestion de proximité des déchets.*



## ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

### Développement de l'usage du « Gourmet Bag »

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SMICTOM LGB a souhaité encourager l'usage du « Gourmet Bag » en proposant aux restaurants de son territoire de tester un kit comprenant des contenants et de supports de communication.

Lancée en 2020, cette démarche a été réalisée, dans le cadre du projet départemental de déploiement du « Gourmet bag », en partenariat avec l'association « Au Fil de Séounes », coordinatrice du projet et de ValOrizon, Syndicat départemental de traitement des déchets.

L'objectif est de démocratiser cette pratique et de sensibiliser au gaspillage alimentaire aussi bien les professionnels de la restauration que le grand public.

8 professionnels de la restauration se sont engagés dans cette action :

- Lycée Jacques de Romas à Nérac
- Restaurant Le Moulin des Saveurs à Nérac
- Restaurant Les Amis à Lavardac
- La Pizzeria La Roma à Nérac
- Hôtel De La Confluence à Damazan
- Restaurant L'Atypik à Vianne
- Restaurant Les Marronniers à Vianne
- Restaurant Le Basilic à Aiguillon

#### **Le « Gourmet Bag », qu'est-ce que c'est ?**

Le Gourmet bag est une marque mise à disposition par le service public afin de participer à la prévention du gaspillage alimentaire en restauration commerciale.

Gourmet bag, ou Doggy bag à la française, encourage les clients à emporter dans un contenant adapté leurs restes de repas du restaurant pour les terminer à la maison



"Kit de démarrage" reçu par les restaurants volontaires

## Expérimentation du bokashi pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des restaurants scolaires dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a établi un partenariat avec « Cultivons une terre vivante » (C-T-V) et Valorizon pour mener une expérimentation du bokashi sur 1 an auprès de 3 établissements scolaires volontaires.

### Déroulement de l'opération

En lien avec les services scolaires et périscolaires, ce test a débuté en février 2021 sur l'école maternelle de Montagnac sur Auvignon, puis sur le Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac et en mars 2021 sur le collège de Lavardac.

Les déchets de préparation et les restes de repas sont placés au contact de digesteurs dans des conteneurs hermétiques de 120 L appelés « les lacto-bac-digesteurs ». L'association C-T-V met à disposition ces récipients, une fois par mois, il en assure la collecte et les achemine sur son exploitation pour une valorisation finale du produit.

### Bilan et coût

Le coût de cette expérimentation s'est élevé à 6000€ financé à 50% par le SMICTOM LGB et 50% par Valorizon

#### ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES durant l'année de test

✓ École maternelle de Montagnac -Sur Auvignon	0,6 T
✓ Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac	10,8T
✓ Collège de Lavardac	5,5T

**Total :** **16,9T**

Suite à ce test, le collège de Lavardac et le Lycée Agricole Armand Fallières ont décidé de poursuivre et de financer ce mode de gestion des biodéchets. L'école maternelle de Montagnac Sur Auvignon a choisi de valoriser ses biodéchets sur la plateforme de compostage collective.

#### Le « bokashi », qu'est-ce que c'est ?

Le bokashi est un engrais naturel formé à partir de matières organiques fermentées grâce à des micro-organismes efficaces (EM). Trier les déchets organiques et les transformer en bokashi permet de les détourner des ordures ménagères et de les réintégrer dans un cycle naturel pour enrichir les sols.



Mise en place du Bokashi sur l'école maternelle de Montagnac-Sur-Auvignon

## Expérimentation d'un déshydrateur pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements de restauration collective dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a organisé et financé l'expérimentation d'un déshydrateur (capacité de 30kg) pour les gros producteurs de biodéchets.

Fin 2020 et début 2021, 5 structures (EHPAD de Port-Sainte-Marie, cité scolaire d'Aiguillon, collège de Port-Sainte-Marie, cité scolaire de Nérac et cuisine centrale d'Aiguillon) se sont portées volontaires pour le tester durant 1 mois.

### Principe de fonctionnement du déshydrateur

Par ce procédé, les restes de repas et les déchets alimentaires issus de la préparation des repas (tout ce qui est biodégradable) sont déshydratés et transformés en une poudre sèche et inodore. Ce produit, représentant 1/5 du volume initial, au pouvoir fertilisant important est valorisable en compost ou biogaz.



Substrat obtenu après déshydratation des biodéchets

## Bilan de l'opération

### EHPAD de Port-Sainte-Marie et Cuisine centrale d'Aiguillon

L'EHPAD de Port-Sainte Marie et la cuisine centrale d'Aiguillon ont rencontré des difficultés.

### Collège de Port-Sainte-Marie, Cité Scolaire d'Aiguillon et de Nérac

ÉTABLISSEMENT	CIBLE DE L'EXPERIMENTATION	ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES en 1 mois de test
Cité scolaire d'Aiguillon	Biodéchets issus de la préparation des repas	526 kg
Collège de Port Sainte Marie	Biodéchets issus de la préparation et des restes de repas	371 kg
Cité scolaire de Nérac	Restes alimentaires des repas du service du soir	219 kg
<b>TOTAL</b>		<b>1 116 kg</b>

Le test a donné satisfaction à ces 3 établissements tant sur la facilité d'utilisation que sur l'efficacité. La cité scolaire d'Aiguillon et le collège de Port Sainte Marie envisage de poursuivre le tri et la valorisation de leurs biodéchets.

Ces établissements dépendent respectivement du conseil régional et départemental. Des rencontres ont eu lieu pour leur présenter ce retour d'expérience et une réflexion de ces instances est en cours pour mettre en place une solution technique correspondant aux besoins des établissements scolaires.

**Le SMICTOM LGB continue d'accompagner les habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel et leur propose d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L accompagné d'un bio-seau au tarif aidé de 15€.**

### Qu'est-ce que le compostage ?

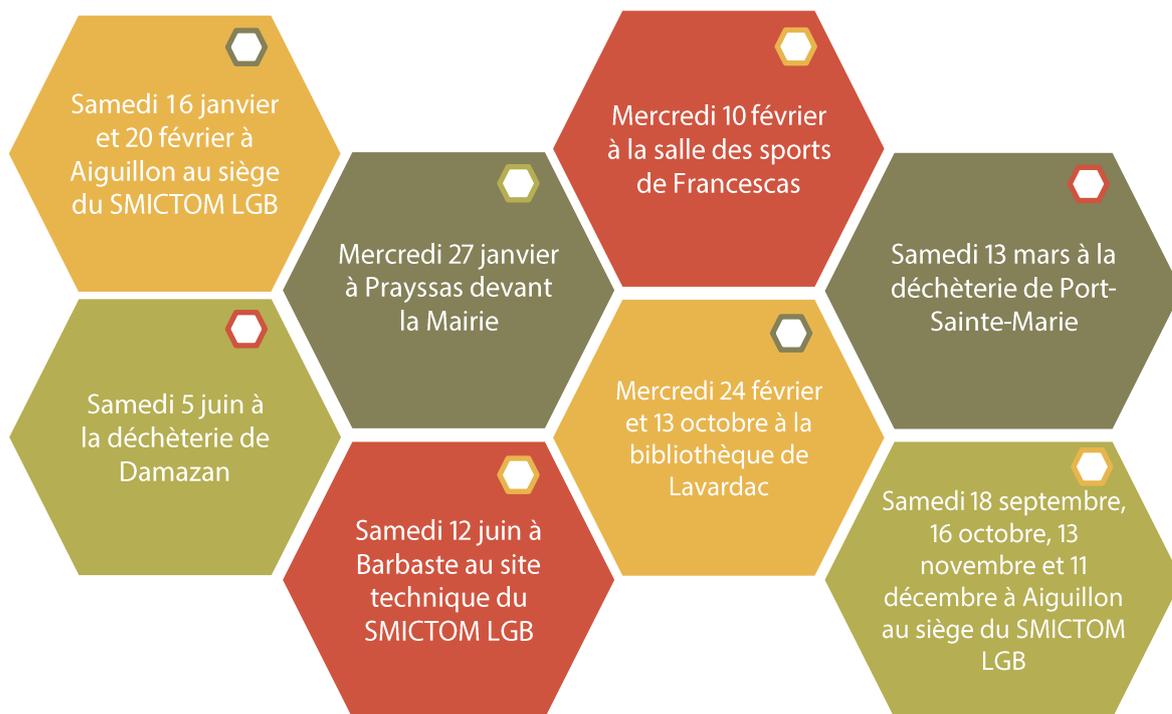
*Le compostage est une transformation naturelle des déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) par l'action de vers de terre et de micro-organismes du sol (bactéries, champignons microscopiques...) en présence d'eau et d'oxygène. Ce procédé permet d'obtenir, après quelques mois de fermentation, un engrais 100% naturel et gratuit : le compost.*

*Très utile au jardin, il améliore la structure du sol, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau (moins d'arrosage) tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.*



Kit composteur proposé aux habitants

En 2021, près de 500 composteurs ont été distribués sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB au cours des journées suivantes :



Un agent était présent pour assurer une présentation du matériel et apporter des conseils et des astuces pour réussir un bon compost. Cette opération va se poursuivre sur l'année 2022.

Le compostage collectif permet aux habitants qui ne disposent pas d'un jardin pour composter directement chez eux, d'apporter sur un site partagé leurs déchets alimentaires (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé, fleurs fanées,...) qui seront transformés après plusieurs mois en un fertilisant naturel pour les plantes et les sols.

**Le SMICTOM LGB, en lien avec les intercommunalités et les communes, s'engage dans le développement de cette pratique afin de favoriser le compostage partout et pour tous. L'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères et donc de l'enfouissement.**

**Un premier site de compostage partagé a été installé rue des promenades à Montagnac-sur-Auvignon.**

Il se compose de trois composteurs : un destiné à recevoir les déchets alimentaires, un second pour le stockage des matières sèches et un troisième pour la maturation du compost. Des panneaux ont également été implantés pour rappeler les bons gestes à adopter en partenariat avec ValOrizon (Syndicat départemental de traitement des déchets).

M. Guillaume MERLANT, élu de la commune en charge de la réduction des déchets est le référent du site pour veiller au bon fonctionnement du processus et répondre aux questions des utilisateurs.



*Explication du fonctionnement du site lors de son inauguration le samedi 29 mai 2021  
© Christine Junie - La dépêche*

Avant l'aménagement des lieux, la mairie de Montagnac-sur-Auvignon et le SMICTOM LGB ont organisé une réunion d'information à destination des habitants du bourg sur la mise en place et les modalités de fonctionnement du site. Chaque participant a reçu un guide sur le compostage partagé et un bio-seau pour faciliter le transport jusqu'au composteur.

**En 1 année d'utilisation, ce site a permis de détourner 2 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles.**

En fin d'année, un autre site a été mis en place à la MFR de Barbaste.

D'autres projets d'implantations sont également à l'étude sur plusieurs communes (Lavardac, Nérac, Thouars-Sur-Garonne et Prayssas).



*Site de compostage partagé  
à la MFR de Barbaste*

## ORIENTATION 2 : INCITER À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS

### Réalisation d'un jeu concours pour les écoles

**Le SMICTOM LGB a organisé un jeu concours sur le tri des canettes et des boîtes de conserve « le geste tri, un geste solidaire pour la planète et le handicap » afin de sensibiliser les enfants et les parents sur l'importance du tri**

Cette opération a été menée du 20 septembre au 3 décembre 2021 auprès de 5 écoles élémentaires participantes (Barbaste, Buzet-Sur-Baïse, Montesquieu, Jean Rostand à Nérac et Xaintrailles). Des conteneurs de tri ont été installés sur chacune des écoles afin que les élèves puissent déposer un maximum de canettes et boîtes de conserves.

Cette action à la fois ludique et pédagogique s'est effectuée en partenariat avec l'association Récup K'net afin d'accompagner le geste de tri à un geste solidaire. En effet, les matériaux collectés par cette association ont été recyclés et l'argent récolté a été reversé à une association d'aide aux handicapés



*Installation du conteneur de tri à l'école de Buzet-Sur Baïse en présence des enfants et de l'association Récup K'net*

**A l'issue du jeu, près de 600kg de boîtes de conserve et de canettes ont été collectées et l'association Récup K'net a pu reverser 125€ à l'ASAM (Association du Sport Adapté du Marmandais).**

Avec près de 300kg, c'est l'école de Xaintrailles qui a collecté le plus d'emballages métalliques. Les élèves ont donc remporté le premier prix, une visite du site d'enfouissement de Monflanquin et une chasse au trésor « à la découverte de la bastide de Monflanquin » planifiées en juin 2022. Pour les remercier de leur participation, les autres écoles ont reçu, début 2022, un jeu de société sur la réduction des déchets et trois bacs bleu pour effectuer le tri des déchets.

## Intervention du bus « Escape Game » en milieu scolaire et lors d'évènement locaux

Afin de susciter l'intérêt des jeunes, le **SMICTOM LGB est intervenu, le 24 septembre, au lycée Armand Fallières, dans les classes de 2nd et de 1ere** (environ 60 élèves) **et le 30 novembre, à la cité scolaire d'Aiguillon dans les classes de BTS** (environ 60 élèves).

Afin d'aller à la rencontre du public, **il a également participé à des manifestations locales** (journée verte du 5 juin à Feugarolles, journée sportive « Chrono47 » du 14 juillet à Lamontjoie et forum d'information et des services du 19 novembre à Vianne).



*Chrono47 à Lamontjoie*

Par équipe de 4 à 10 joueurs, les participants ont dû accomplir une mission en 30 minutes maximum pour sortir du bus. Pour cela, en faisant preuve d'esprit d'équipe et de réflexion, ils devaient trouver les indices dissimulés dans les pièces et résoudre les énigmes sur le tri des déchets, le réemploi et le gaspillage alimentaire.

Ce fût également l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation responsable, ...), de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.

## Accompagnement des collectivités et des associations dans la mise en place d'action sur la réduction et la valorisation des déchets

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, **le SMICTOM LGB a souhaité valoriser des initiatives locales** par des soutiens financiers.

Dans ce cadre, par délibération du 26 mai, **le comité syndical a approuvé la création d'une commission d'attribution de subventions aux collectivités ou associations ainsi qu'un règlement d'attribution.**

**L'ensemble des projets présentés en commission le 22 juillet 2021 ont été retenus et 7 404€ de subventions ont été versées en 2021 pour aider :**

- La commune de Nérac pour l'acquisition d'une bioBox T permettant une valorisation des biodéchets du restaurant scolaire de Jean Rostand, Marie Curie et de sa structure périscolaire ;
- Les communes de Razimet, Prayssas et Saint Léon pour l'achat de broyeurs pour aider à la mise en place d'une gestion de proximité et de valorisation des déchets verts.

### • Lancement de notre page Facebook

Accessible depuis novembre 2021 à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/Smictomlgb/>, elle permet aux usagers de suivre régulièrement l'actualité et les actions du Syndicat ainsi que de relayer ou d'échanger sur les différents sujets traités relatif à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.



### • Le site Internet : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

Cette nouvelle version du site (lancée en octobre 2020) est un outil de communication évolutif à destination des usagers, des collectivités adhérentes et des partenaires.

Plus ergonomique et interactif, dès la page d'accueil, le menu, les articles à la une et les accès directs permettent à chacun de trouver facilement l'ensemble des informations les plus recherchées : astuces pour une meilleure gestion des déchets, gestes simples pour les réduire, consignes de tri, organisation des collectes et fonctionnement des déchèteries.



Sa présentation dynamique s'adapte à toutes les tailles des écrans (mobile, tablette, ordinateur) afin d'offrir une navigation simple et intuitive.

Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger toutes les publications du SMICTOM LGB en ligne (guide pratique des déchets, guides et mémos tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendriers de collecte des déchets verts).

Informations régulières dans la presse

Des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de collecte sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

Articles thématiques

Pour améliorer l'accès aux informations, le SMICTOM LGB propose aux communes et aux communautés adhérentes des articles sur la réduction et le tri des déchets diffusables sur l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, page Facebook, bulletin d'information...).

**VOS DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE POUR VOTRE JARDIN**



Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles-haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. À la clé, de nombreux avantages : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, la production d'un engrais naturel, moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.

**1 LE PAILLAGE**



Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux, résidus marces, tontes de pelouses, branchages broyés... de 5cm d'épaisseur environ, dans le potager, les massifs de fleurs ou au pied des haies.

Très simple à réaliser ! Il permet de protéger, nourrir le sol, de limiter les arrosages, de réduire le développement des plantes indésirables et donc le désherbage.

**2 LA TONTE «MULCHING»**



Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redistribuée sur la pelouse.

L'herbe finement coupée, laissée sur place se décompose, enrichit le sol et le gazon naturellement et évite le dessèchement.

**3 LE COMPOSTAGE**



Mélangés aux restes alimentaires et aux épluchures de fruits et de légumes, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

Cet engrais naturel pour vos plantes a une action bénéfique sur le sol car il améliore la texture, augmente la capacité de rétention en eau et favorise l'aération.

**4 LE BROYAGE**



Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au delà, il est préférable d'utiliser un broyeur.

Cette méthode réduit de 6 à 12 fois le volume des végétaux et le broyat obtenu peut être réutilisé ensuite comme paillage ou être composté.

Le broyage à l'ai libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année!

**+ D'INFOS** sur notre site internet : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

Vos déchets verts : Une ressource pour votre jardin (mars 2021)

**C'EST DÉCIDÉ JE COMPOSTE !**  
AVEC MON COMPOST, JE NOURRIS MON JARDIN, PAS MA POUBELLE !



Composter vos déchets verts et de cuisine, ce n'est pas compliqué et ça comporte de nombreux avantages :

- Avoir un compost naturel de qualité**  
Plus la pleine d'acheter du terreau ou de l'engrais, vous fabriquez votre propre compost entièrement gratuit et 100% naturel, qui fertilisera vos jardinières et la terre de votre jardin.
- Améliorer la structure des sols**  
Le compost renforce l'humus de sol et permet d'améliorer ses propriétés physiques, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau : plus grumeleux, ce dernier est plus facile à travailler, laisse mieux passer l'air et retient mieux l'eau.
- Réduire le volume des ordures ménagères**  
Nos poubelles sont constituées de 30% de déchets organiques pouvant être valorisés par le compostage. Moins de déchets collectés et enfouis contribue à maîtriser les coûts de collecte et de traitement tout en limitant les impacts sur l'environnement.

**LE SMICTOM LGB VOUS ACCOMPAGNE...**



Tarif aidé 15 €

Le Syndicat vous propose d'acquies un kit composteur individuel au tarif aidé de 15 €.

**INFORMATIONS & RÉSERVATIONS**  
service prévention du SMICTOM LGB au 06-77-60-50-66 le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

**+ D'INFOS** sur notre site internet : [www.smictomlgb.fr/prevention/pratique-le-compostage-a-domicile](http://www.smictomlgb.fr/prevention/pratique-le-compostage-a-domicile)

C'est décidé, je composte ! (septembre 2021)



**DÉPÔTS SAUVAGES DES DÉCHETS : UN APPEL AU CIVISME**

Ces dernières semaines, malgré les nombreuses actions en matière de prévention et de gestion des déchets, il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques du territoire syndical.

Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement les collectivités et donc les usagers. C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets au pied des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent.

Un réseau de 7 déchèteries est accessible à l'ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses déchets volumineux ou toxiques (métaux, cartons d'emballages, déchets verts, gravats, bois, mobilier, déchets d'équipements électriques ou électroniques, piles, batteries...) en vue d'être valorisés en nouveaux objets, en compost, énergiquement ou à défaut d'être traités dans des filières spécialisées. Leur implantation et leur nombre permettent à chacun de s'y rendre facilement.

Par ailleurs, de nombreux points tri ont été implantés sur le territoire syndical afin que chacun dispose d'un lieu à proximité de son domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement pour trier ses papiers et emballages recyclables et ainsi leur donner une seconde vie.

**+ D'INFOS** sur l'accès aux déchèteries et les consignes de tri : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

Il est rappelé que les dépôts sauvages de déchets sont passibles d'une amende.

Dépôts sauvages des déchets: Un appel au civisme (juin 2021)

**POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, N'OUBLIONS PAS NOS BONS RÉFLEXES !**



Cadeaux, sapins, décorations ou préparation des repas, tour d'horizon des conseils et des astuces pour célébrer les fêtes de fin d'année en limitant les déchets.

**CRÉER SON PROPRE SAPIN**  
Fini le sapin artificiel impossible à recycler ou le sapin coupé qui sera jeté quelques semaines plus tard, fabriquons-nous même notre sapin à partir de matériaux de récupération comme des palettes en bois, petits branchages ou cartons...  
et pour la décoration...  
Pensons à utiliser des matériaux naturels ou durables : Pommes de pins, fruits, bâtons de camelie, branchages, feuilles, décorations en bois ou en tissu...

**CHOISIR DES CADEAUX UTILES OU DURABLES**  
Privilégions des produits réalisés par nous-mêmes, par des artisans locaux (cosmétiques, paniers garnis, jouets en bois...) ou des cadeaux d'occasion ou dématérialisés (sorties culturelles, ludiques ou touristiques, cours de cuisine, de sport, de linguistique ou d'informatique...),  
et pour les emballer...  
Orientons-nous vers des matières réutilisables ou recyclables comme le fameux furoshiki japonais qui consiste à utiliser des tissus colorés, les pochettes cadeaux, boîtes en carton ou le papier journal.

**MANGER LOCAL ET DE SAISON**  
Cuisinons avec des produits de saison, locaux avec peu ou pas d'emballages en veillant à privilégier les bonnes quantités pour éviter le gaspillage.  
Pour la décoration de table, mélangons sur le naturel et utilisons également la vaisselle, les nappes et serviettes réutilisables.  
et toujours !  
Compostons et trions nos déchets pour leur donner une seconde vie  
Pour en savoir plus : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

Pour les fêtes de fin d'années, n'oublions pas nos bons réflexes (novembre 2021)



## ORIENTATION 3 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

Haut de quai

- **Mise en service d'un quai de transfert : un nouvel équipement pour la gestion des déchets**

**En raison de la fermeture de l'unité de traitement locale (ISDND de Nicole) et afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a investi dans la construction d'un quai de transfert et ouvrages associés**

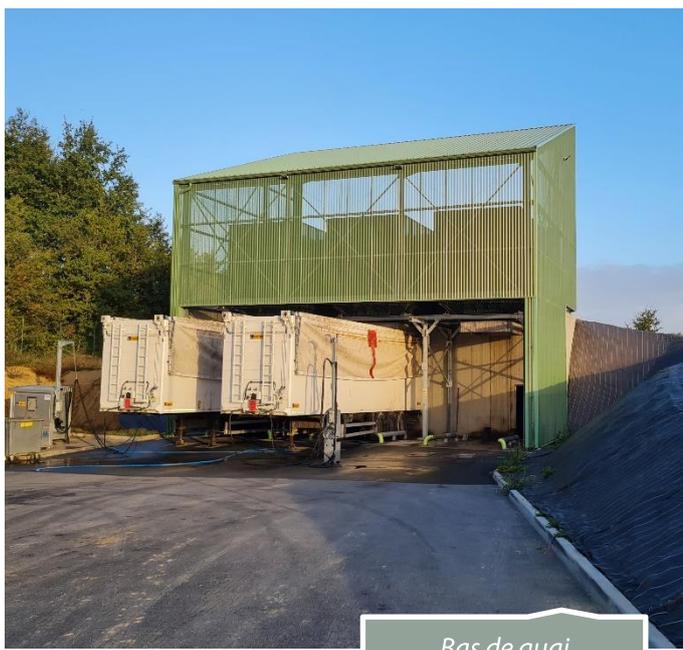
Opérationnelle depuis juin, cette installation de transit permet d'accueillir les déchets collectés sur le territoire syndical principalement les ordures ménagères afin de les acheminer par camions semi-remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.

**Fonctionnement du quai**

Le bâtiment couvert d'environ 200m<sup>2</sup> comprend deux niveaux : le haut de quai pour le vidage des bennes de collecte et le bas pour les semi-remorques.

Après pesée, les bennes sont orientées vers la zone de déchargement où elles versent les déchets dans une trémie. Ils sont alors déversés directement dans une semi-remorque à fond mouvant. Ce système d'avancée et de recul permet une optimisation du stockage des produits.

Une fois remplies, les semi-remorques rejoignent les centres de traitement gérés par VALORIZON.



Bas de quai

## • Déchèteries

- ✚ Acquisition d'un compacteur mobile à rouleau

**Afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a fait l'acquisition d'un compacteur mobile à rouleau.** Sur l'ensemble des déchèteries, il permet d'effectuer le **compactage des bennes cartons, déchets verts, bois et tout venant.**



*Compactage d'une benne déchets verts sur la déchèterie de Port-Sainte-Marie*

- ✚ Une benne Éco-mobilier dans toutes les déchèteries du syndicat

Avec l'installation d'une benne Éco-mobilier sur la déchèterie de Francescas le 15 février 2021, **le SMICTOM LGB en partenariat avec ValOrizon remplit son objectif: équiper toutes les déchèteries d'une benne dédiée à la collecte, au recyclage et à la valorisation du mobilier hors d'usage.**



*Benne Ecomobilier installée en déchèterie*

Dans cette benne, les habitants du territoire syndical peuvent déposer tous leurs meubles quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille,) et quel que soit l'état (cassés, en morceaux, démontés ou déchirés).

Cela comprend tout l'ameublement permettant de :

- Ranger (buffets, étagères, bahuts, bars, caissons de cuisine, planches de bois, ...)
- S'asseoir (chaises, canapés, fauteuils, transats, tabourets, poufs,...)
- Se coucher (sommiers, matelas, lits, têtes de lit, ...)
- Poser des objets (tables, bureaux, guéridons, ...)

Une fois collectés par Éco-Mobilier, ils sont acheminés vers un centre où ils sont triés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, ferrailles, rembourrés) pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie à près de 90%.

## CHAPITRE 2 :

# L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : [www.valorizon.com](http://www.valorizon.com) ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN



Organisation générale de la gestion des déchets ménagers



# 1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## ↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

**Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent uniquement la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers** (articles d'hygiène, mouchoirs et serviettes en papier, sacs, barquettes, boîtes, pots et films en plastique, plats en vitrocéramique,...).



**AR Prefecture**

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE

Recu le 23/06/2022  
Publié le 23/06/2022

Les tournées sont effectuées de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
<b>LUNDI</b>	Nérac	Lavardac	Nérac Mézin Réaup Poudenas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Damazan Buzet agglomération Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas épars Neguenou Lagnac Sembras Cours Aiguillon (St Côme)	Fioux Nérac PR Lange Calignac Moncaut Espies Feugarolles
<b>MARDI</b>	Nérac	Cauderou Barbaste Nérac Xaintraillles Montgaillard	Sos St-Pé-St- Simon Moncrabeau Lannes Mézin Réaup Poudenas Ste Maure de Peyriac	Aiguillon Agglomération	Port Ste Marie St Laurent Thouars- Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens	Le Saumont Fioux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
<b>MERCREDI</b>	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan Lisse Le Béas	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarrigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos Cours	(1)
<b>JEUDI</b>	Nérac	Route de Cauderou Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Poudenas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fioux	Feugarolles Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon épars	Lusignan Petit Lacépède Nicole Frégimont	(1)
<b> VENDREDI</b>	Nérac	Vianne Lavardac Réaup	Lavardac Barbaste Agglomération	Aiguillon Agglomération	Damazan Agglomération Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon (Pélagat Ste Radegonde) Port Ste Marie Plaine Bazens Tivoli Galapian St Salvy	St Léger épars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

**NB: Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés**

(1) La benne de collecte n°7 assure la collecte des déchets verts en porte à porte le mercredi et le jeudi matin

**Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical  
au 31 décembre 2021**

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produites par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui **couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets**, non pris en charge par la TEOM.

**La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.**

Le montant de la redevance spéciale est **calculé selon la formule suivante :**

**Montant RS = Abonnement au service + [(Tarif unitaire x Assiette de facturation)] – TEOM (année n-1)**

*Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service*

*Abonnement : 250 €/an*

*Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,037 €/L*

La **mise en place** de la **Redevance Spéciale** permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

### CHIFFRES CLÉS

- ✓ **44 assujettis :**  
Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)  
Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)
- ✓ Abonnement : 11 250 €
- ✓ Redevance spéciale : 298 424 €
- ✓ **Total : 309 674€**



## LES TONNAGES COLLECTÉS

### CHIFFRES CLÉS



12 028 tonnes



270 kg /hab./an



-0,6% entre 2020 et 2021

### Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés



- Stabilisation des tonnages collectés

## LE TRAITEMENT

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers des quais de transferts** (Villeneuve et Agen au 1<sup>er</sup> semestre et Vianne au 2<sup>ème</sup> semestre). Ensuite, des camions de grande capacité les transportent vers **des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux** (Monflanquin et Montech).



## 2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

### ↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets**. Ils se classent en 6 grandes catégories: emballages métalliques, emballages en verre, bouteilles et les flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires et les papiers.



La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <https://www.smictomlgb.fr/le-tri/emplacements-des-bornes-de-tri>.

## LES TONNAGES COLLECTÉS

## DÉCHETS RECYCLABLES



2 536 tonnes



57 kg /hab./an



+2% entre 2020 et 2021

## PAPIERS



605,1 tonnes

Soit : 13,6 kg /hab./an

## EMBALLAGES RECYCLABLES



563,7 tonnes

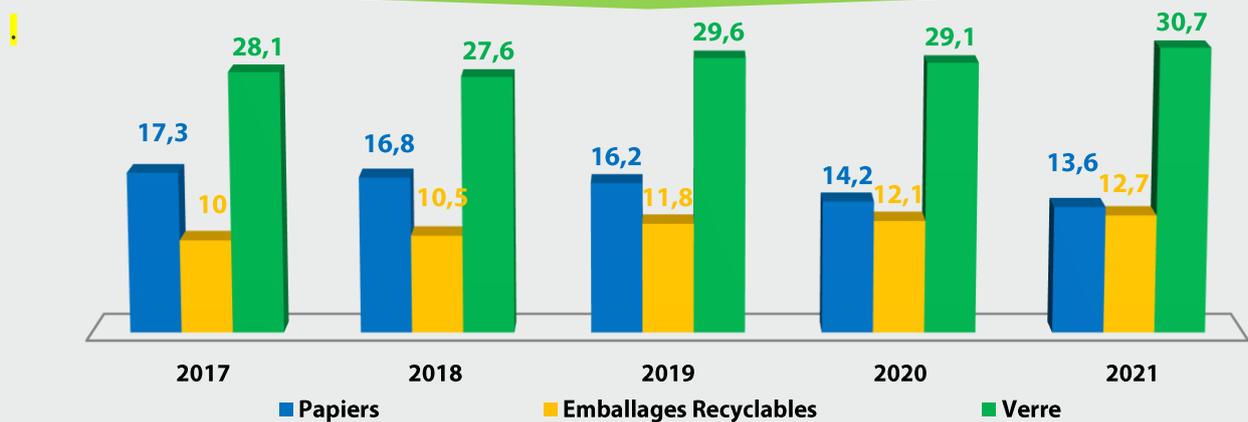
Soit : 12,7 kg /hab./an

## VERRE



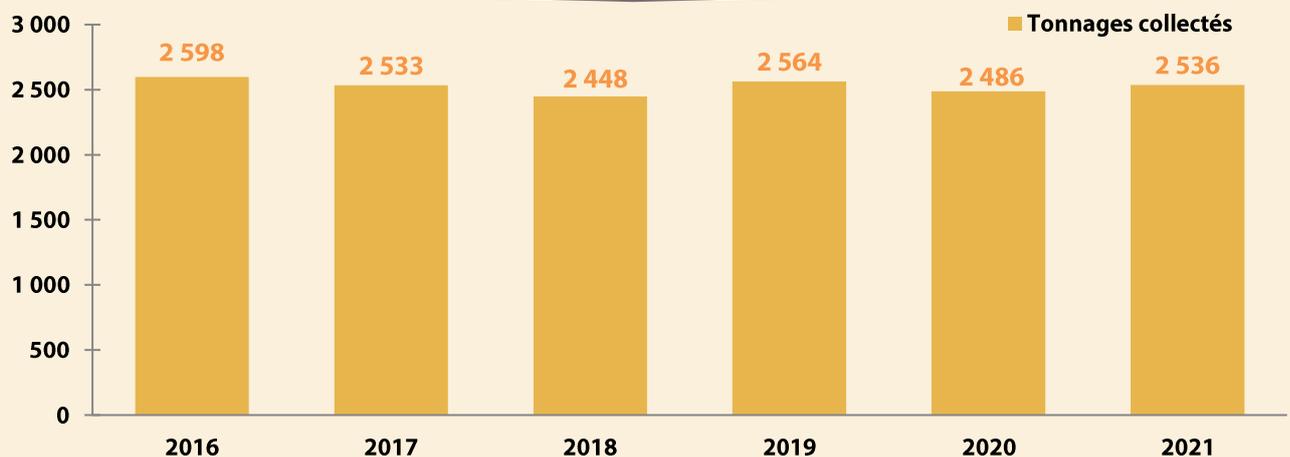
1 367,5 tonnes

Soit : 30,7 kg /hab./an

Evolution des ratios de collecte  
des déchets recyclables

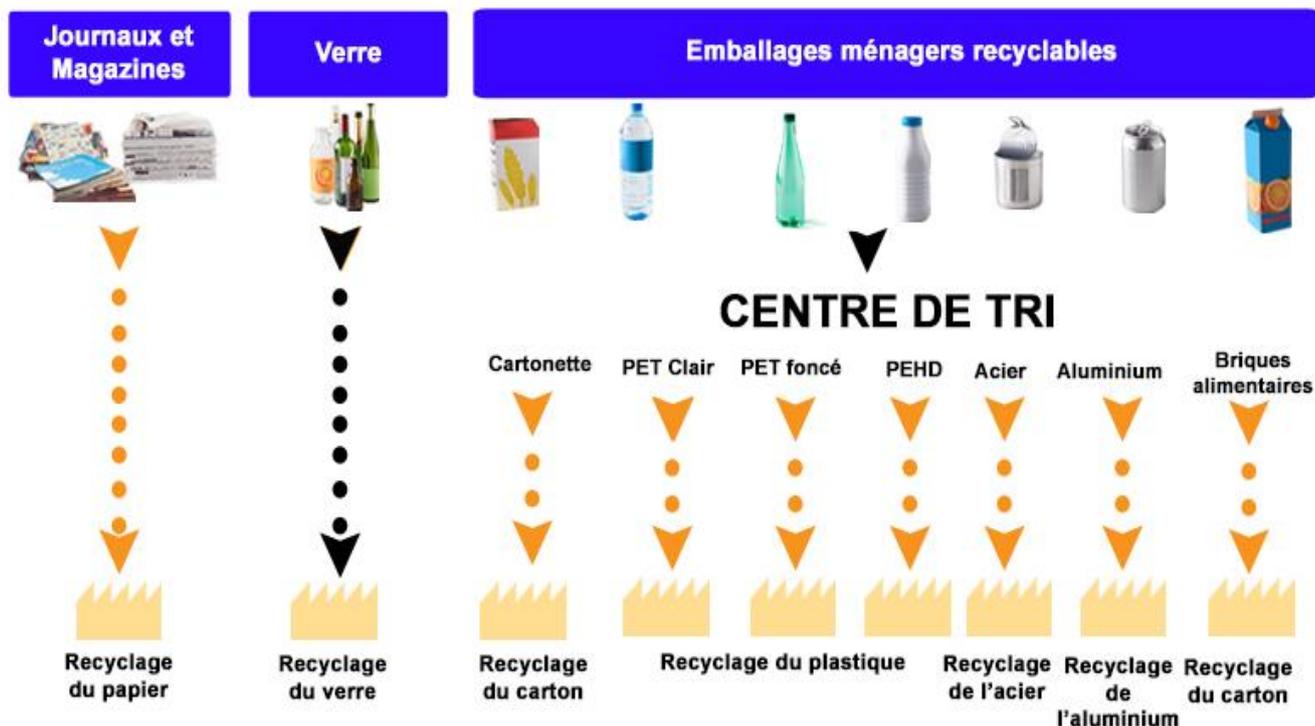
- Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2021 :
  - ✓ En diminution pour le papier
  - ✓ En augmentation pour les emballages recyclables et le verre

## Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés



- Stabilisation des tonnages collectés

LE TRI

**Légende :**

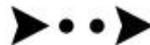
-  Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
-  Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leurs usines de recyclage.
-  Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 1 : Le circuit des déchets recyclables

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire retenu par ValOrizon.

<i>Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri</i>	<i>Tonnage des refus de tri - Centre de tri</i>	<i>Taux de refus - Centre de tri</i>	<i>Tonnage des déchets recyclables expédiés (après tri)</i>
568,4	62,5	11%	570,8

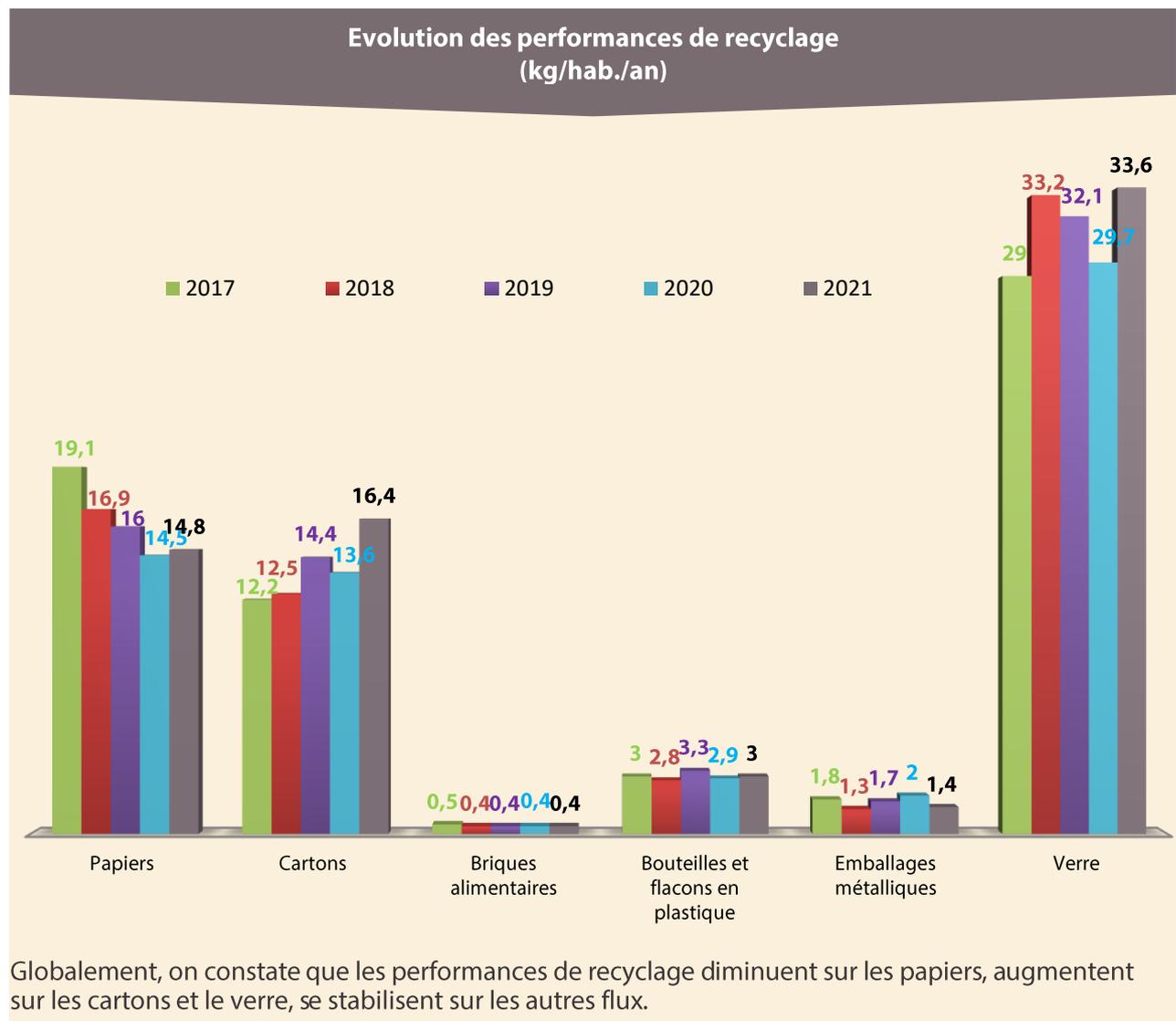
**Bilan sur le tri des déchets recyclables**

**LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE**

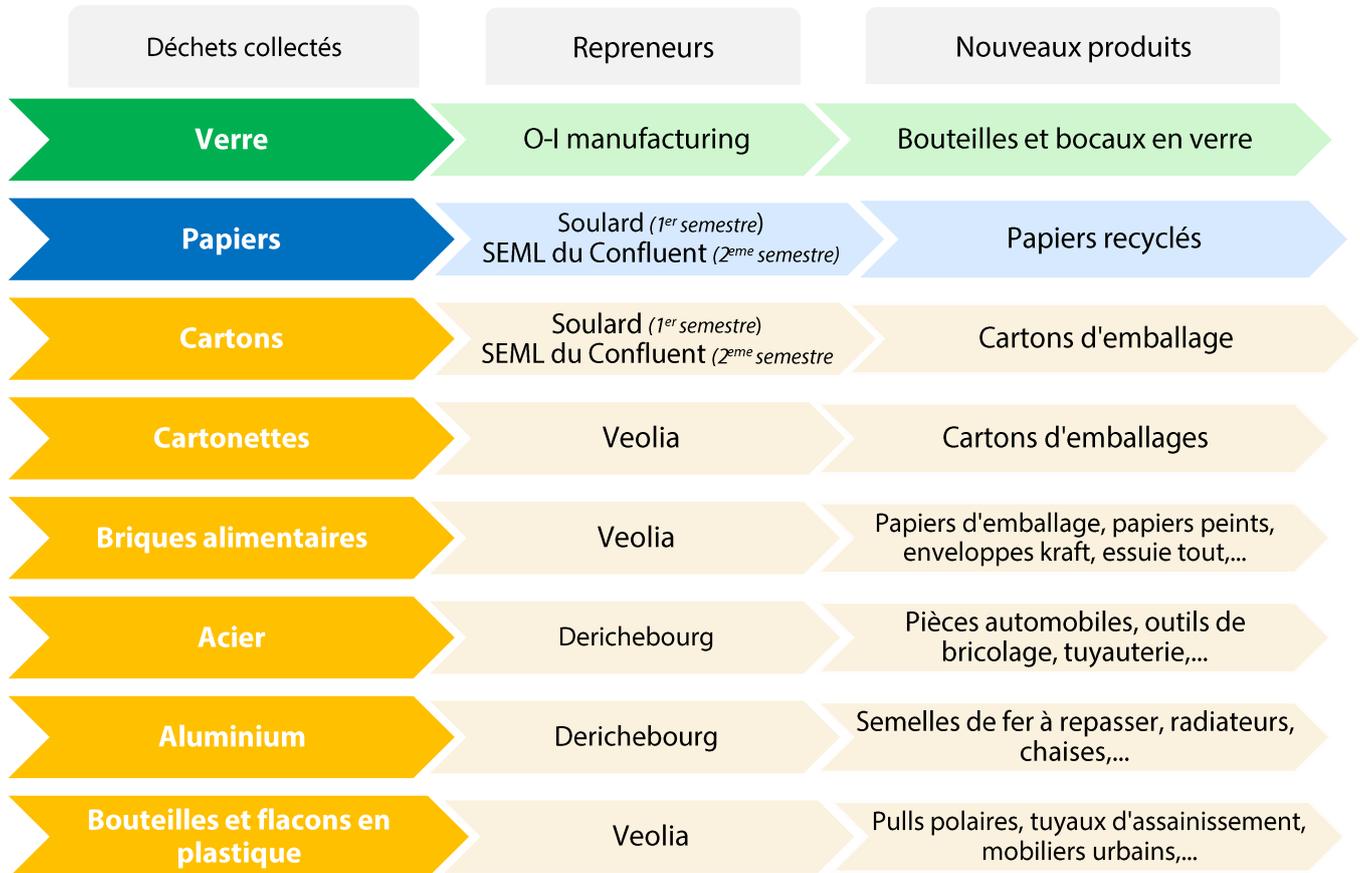
Elles sont **calculées à partir des tonnages repris** et en tenant compte des **stocks**.

	Tonnages	Performances (kg/hab./an)
<b>PAPIERS</b>	<b>659,8</b>	<b>14,8</b>
<b>CARTONS</b> <i>(cartonnettes + cartons des déchèteries)</i>	<b>733</b>	<b>16,4</b>
<b>BRIQUES ALIMENTAIRES</b>	<b>19,5</b>	<b>0,4</b>
<b>BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE</b>	<b>131,8</b>	<b>3</b>
<b>EMBALLAGES METALLIQUES</b>	<b>63,2</b>	<b>1,4</b>
<b>VERRE</b>	<b>1 494</b>	<b>33,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3101,3</b>	<b>69,6</b>

Tonnages et performances de recyclage



Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.



Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets

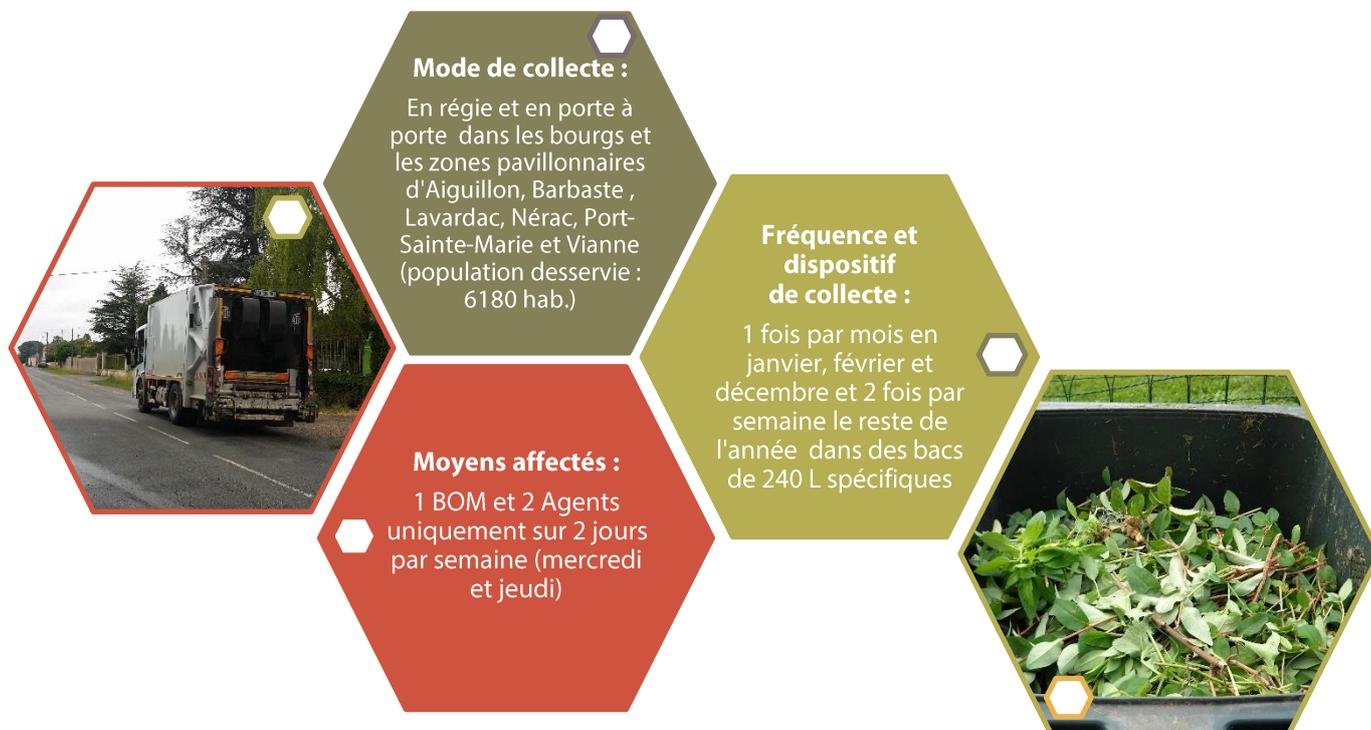


### 3. LES DÉCHETS VERTS

Crédits photos : © ADEME /Studio&Co

#### ➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets verts** sont **constitués de résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit **principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse**



Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, réalisés par le SMICTOM LGB, ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

## LES TONNAGES COLLECTÉS

### CHIFFRES CLÉS



**403 tonnes**



**65 kg /hab./an**



**+17%** entre 2020 et 2021

### Evolution des tonnages des déchets verts collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

\* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

## LA VALORISATION

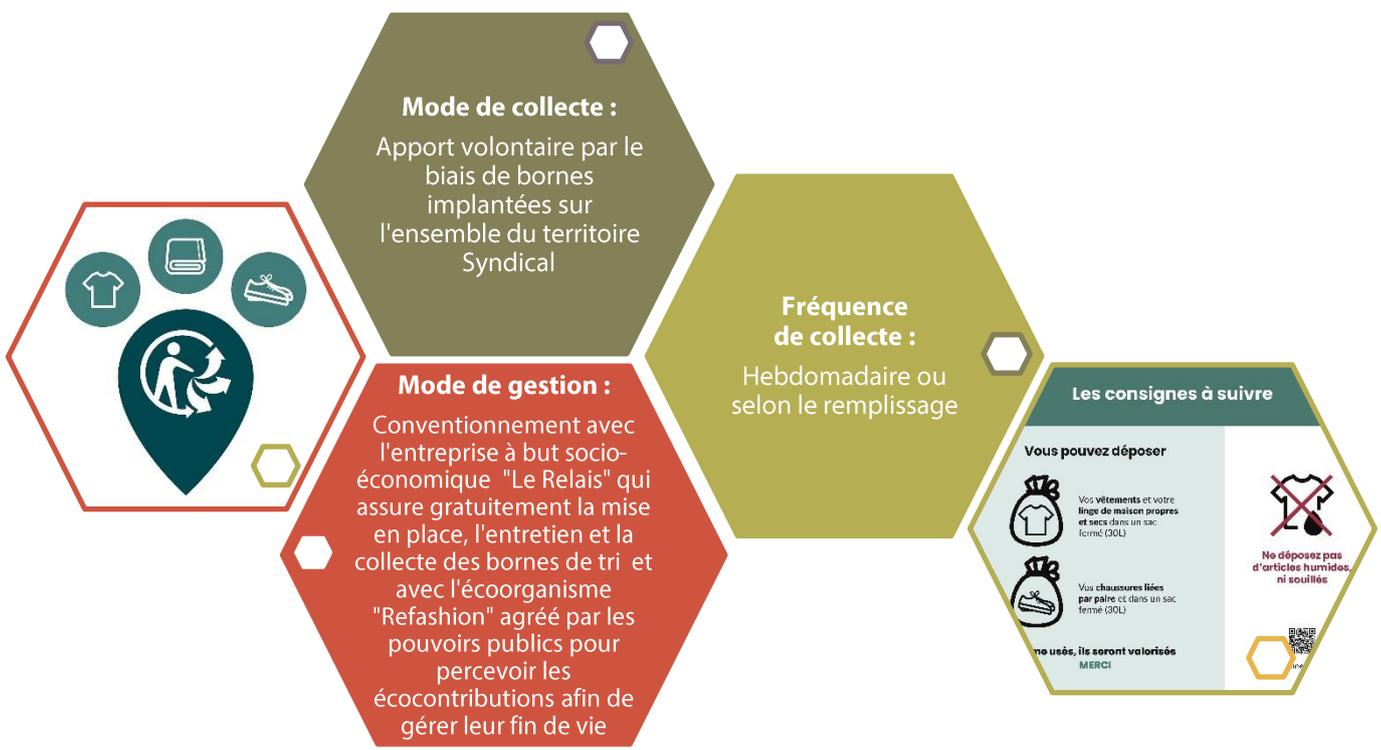
Une fois collectés, **les déchets verts** sont **acheminés vers** la **plateforme de compostage de Durance** exploitée par SEDE Environnement **pour une valorisation organique.**



## 4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

### ➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Il s'agit de tous les vêtements, linge de maison propres et secs en sac fermé (30L) ainsi que les chaussures liées par paire. Même usés ou troués, ils seront valorisés.



Pour connaître la localisation des points de collecte le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> il suffit d'entrer le nom de votre commune pour visualiser les emplacements des points d'apport volontaire.

## LES TONNAGES COLLECTÉS

### CHIFFRES CLÉS



**121 tonnes**  
(dont 26,5 tonnes en déchèteries)

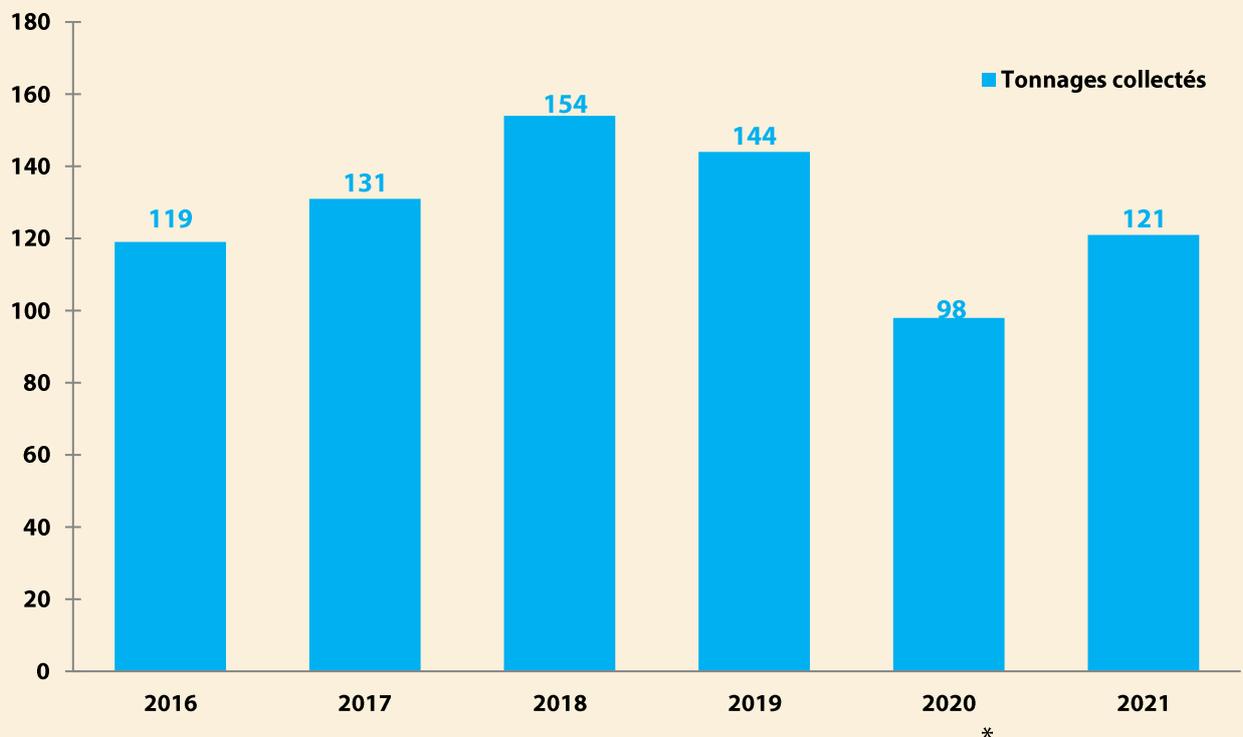


**2,7 kg /hab./an**



**+23%** entre 2020 et 2021

### Evolution des tonnages collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

\* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

## LA VALORISATION

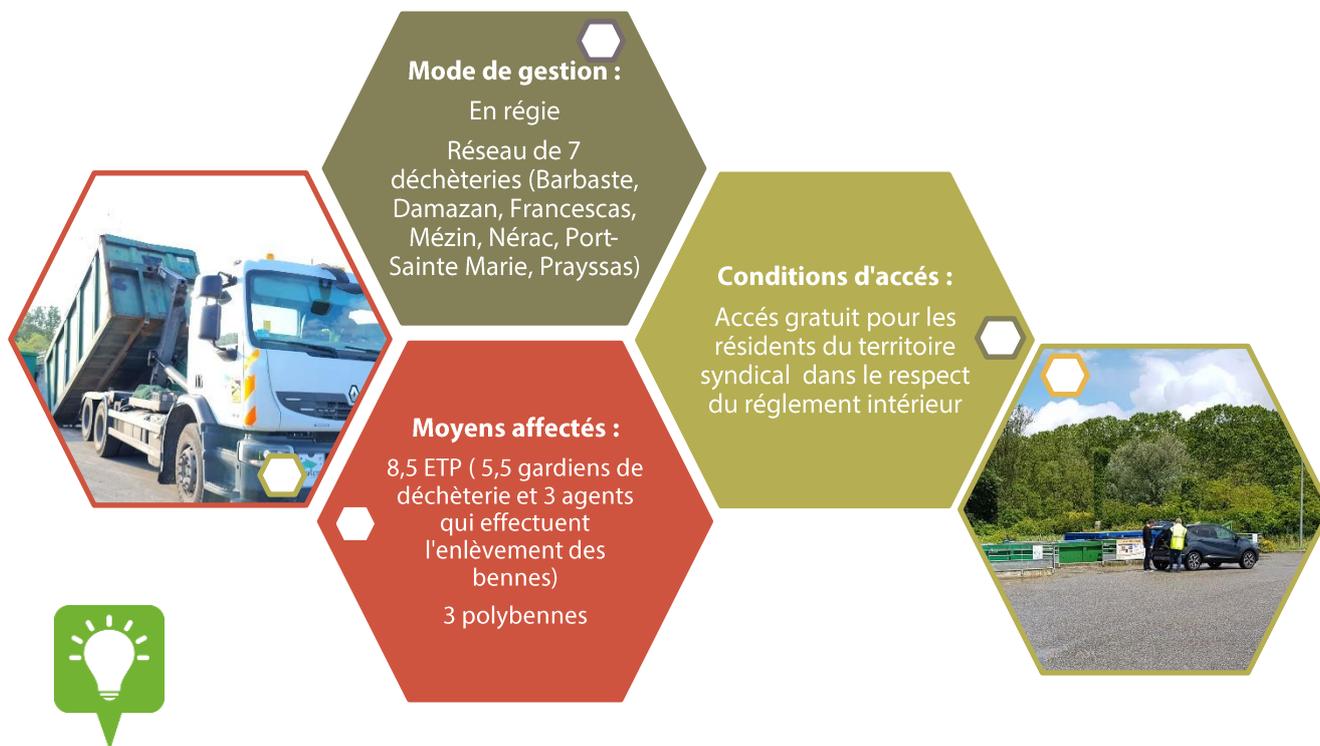
**Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.**

**Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures seront reportés ou recyclés** en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique

## 5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

### ➔ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** qui permettent à **l'ensemble des usagers** du territoire du SMICTOM LGB de **déposer leurs déchets encombrants ou dangereux** en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.



### ASTUCE :

Avant votre visite en déchèterie, pensez à charger votre véhicule en séparant les différents types de déchets, vous gagnerez du temps sur place et la circulation sera plus fluide.



**DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE**



**LES MÉTAUX**  
 (radiateurs, cadres de vélo, ...)



**LES CARTONS D'EMBALLAGES**  
 secs, vidés et pliés



**LES DÉCHETS VERTS**



**LES GRAVATS**  
 (béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...)



**LE BOIS**



**LE MOBILIER**



**LES ENCOMBRANTS**  
 (Déchets hors toxiques pour lesquels il n'existe pas de filières de valorisation)

**LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX**

- Peintures
- Colles et vernis
- Acides et bases
- Solvants
- Produits phytosanitaires
- Radiographies
- Cartouches d'encre
- Piles
- Batteries des véhicules légers
- Huiles de vidange des véhicules des particuliers

**LE TEXTILE**

Vêtements, chaussures et linge de maison dans des sacs fermés de 50 L maximum

**LES HUILES VÉGÉTALES**

**LES D3E**

(Déchets d'équipements, électriques et électroniques) ET LES LAMPES

- Petits et gros électroménagers
- Écrans
- Néons
- Lampes fluocompactes
- Lampes LED

**LES DASRI**

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

**Pour les particuliers en automédication :**  
 Aiguilles, seringues, bandelettes,...



**DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE**



Ordures ménagères



Déchets putrescibles (hors déchets verts)



Plastiques agricoles



Pneumatiques



Déchets à base d'amiante



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Médicaments

**HORAIRES D'OUVERTURE**



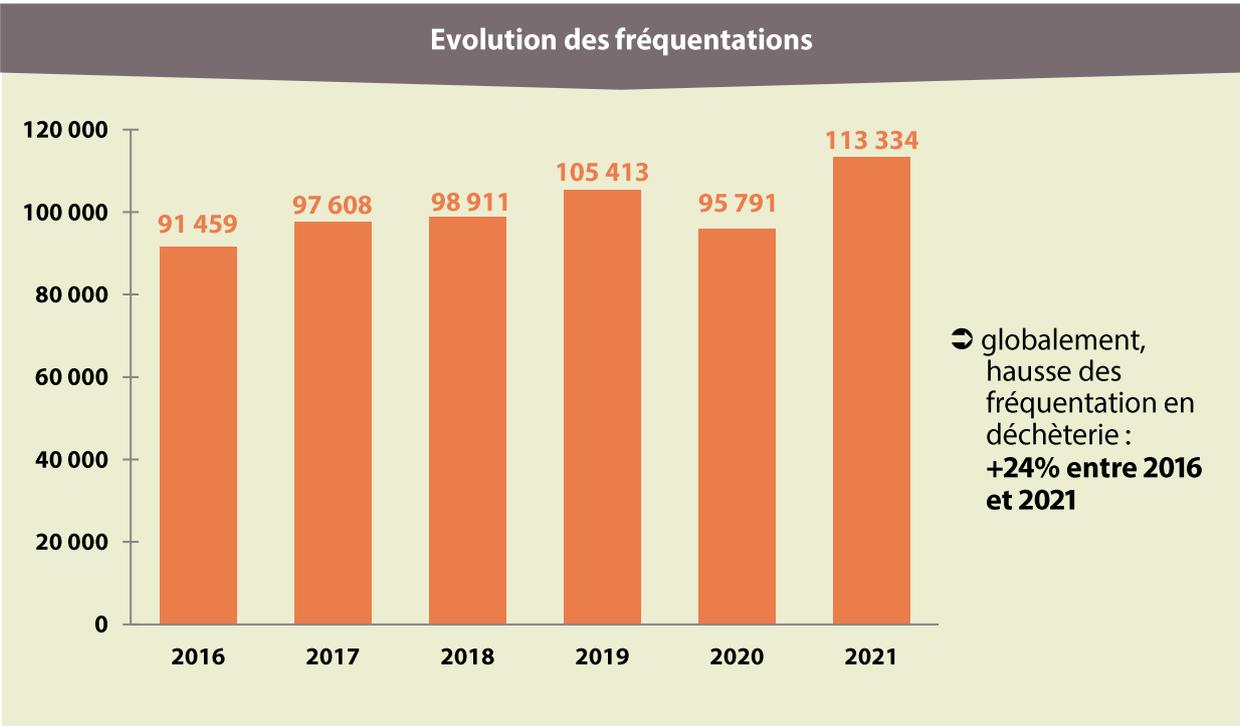
Depuis juin 2020, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

<p><b>Déchèterie de Barbaste</b>                  Du mardi au samedi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h</p>	<p><b>Déchèterie de Damazan</b>                  Mardi, jeudi et samedi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h</p>	<p><b>Déchèterie de Francescas</b>                  Mardi et jeudi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h                  Samedi : 13h30 - 17h</p>
<p><b>Déchèterie de Nérac</b>                  Du lundi au samedi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h</p>	<p><b>Déchèterie de Mézin</b>                  Mercredi et vendredi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h                  Samedi : 9h-12h</p>	<p><b>Déchèterie de Port-Sainte-Marie</b>                  Lundi : 13h30 - 17h                  Du mardi au samedi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h</p>
<p><b>Déchèterie de Prayssas</b>                  Mercredi, vendredi et samedi :                  9h - 12h / 13h30 - 17h</p>		

**➔ FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES**

**113 334** visiteurs  
 (soit environ 9 500 visiteurs par mois)

- Nérac : environ 2 600 visites par mois
- Port- Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 700 visites par mois
- Damazan : environ 1 000 visites par mois
- Mézin : environ 900 visites par mois
- Prayssas : environ 700 visites par mois
- Francescas : environ 600 visites par mois

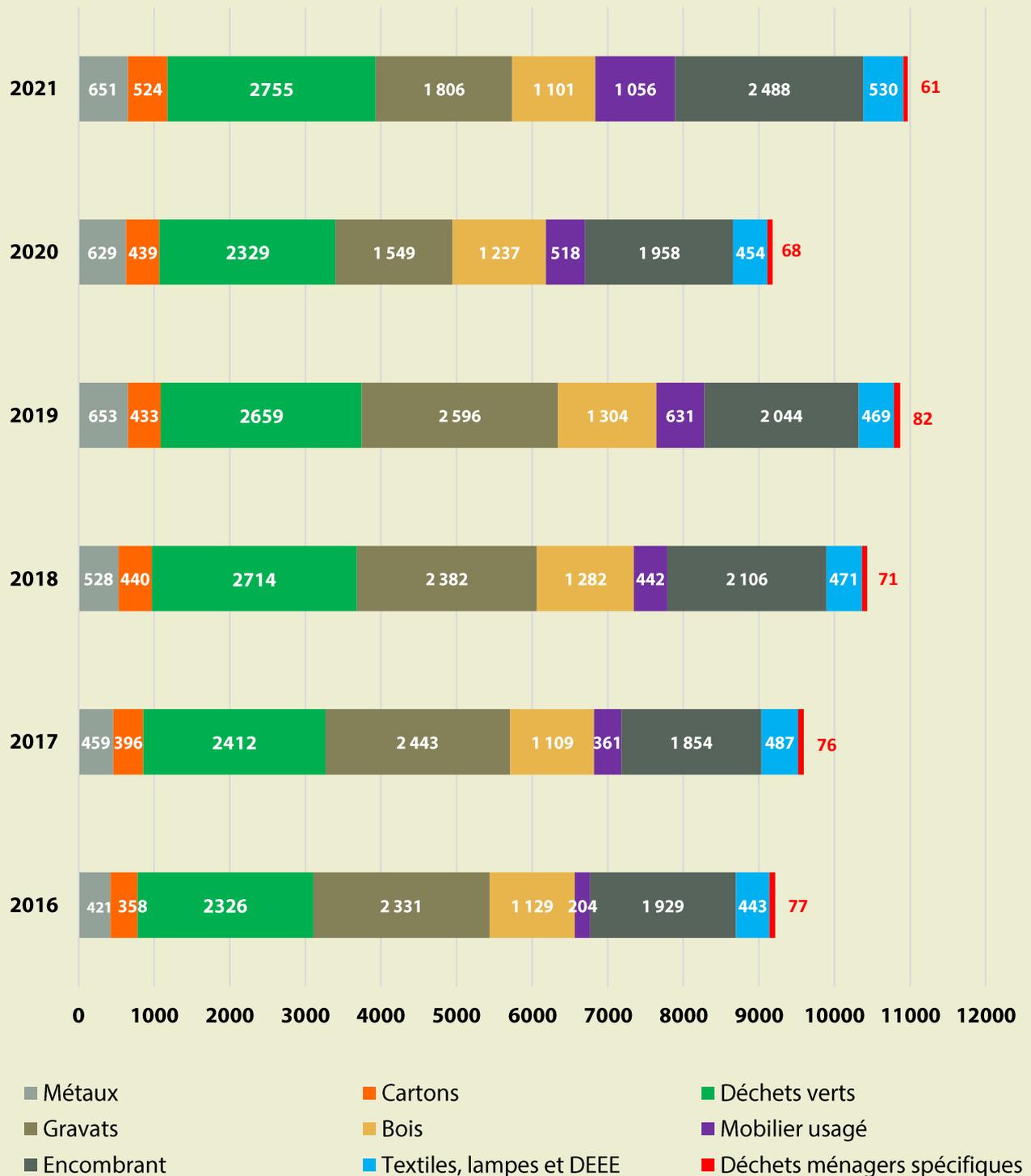


**DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE****10 972 tonnes****246 kg/hab./an****+18%**  
entre 2020 et 2021

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
<b>MÉTAUX</b>	106,6	84	53,9	57,7	150	115,6	83,5	<b>651,3</b>
<b>CARTONS</b>	82,7	53,3	14,3	44,9	191,1	88	49,7	<b>524</b>
<b>DÉCHETS VERTS</b>	487,6	312,4	154,7	168,1	855,3	568,4	208,5	<b>2 755</b>
<b>GRAVATS</b>	420	133	101,6	143,6	569,3	377,5	61,1	<b>1 806,1</b>
<b>BOIS</b>	217	107,3	75,9	76,3	278,2	273,4	73	<b>1 101,1</b>
<b>MOBILIER USAGÉ</b>	189,8	130	62,8	88,7	268,3	234,8	81,2	<b>1 055,6</b>
<b>ENCOMBRANT</b>	431	340	129,6	177,5	576,6	562,2	270,7	<b>2 487,6</b>
<b>HUILES DE VIDANGE</b>	2,9	2,5	1,9	2,7	4,7	3,8	3,1	<b>21,6</b>
<b>HUILES ALIMENTAIRES</b>	0,3	0,6	0,2	0	0,4	0,3	0	<b>1,8</b>
<b>TEXTILES</b>	4,7	3,2	2	2,2	6,4	6,4	1,6	<b>26,5</b>
<b>LAMPES/NÉONS</b>				2				<b>2</b>
<b>DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)</b>	85,6	58,6	31,9	44,7	122,8	113,4	44,4	<b>501,4</b>
<b>BATTERIES</b>				1,2				<b>1,2</b>
<b>PILES</b>	0,5	0,7	0	0,6	0,6	0,6	0,6	<b>3,6</b>
<b>DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)</b>	5,4	4,5	2,4	2,6	7	6	4,5	<b>32,4</b>
<b>RADIOGRAPHIES</b>				0,4				<b>0,4</b>
<b>CARTOUCHES D'IMPRIMANTE</b>	0,09	0,09	0,07	0,04	0,08	0,07	0,07	<b>0,5</b>
<b>TOTAL</b>								<b>10 972</b>

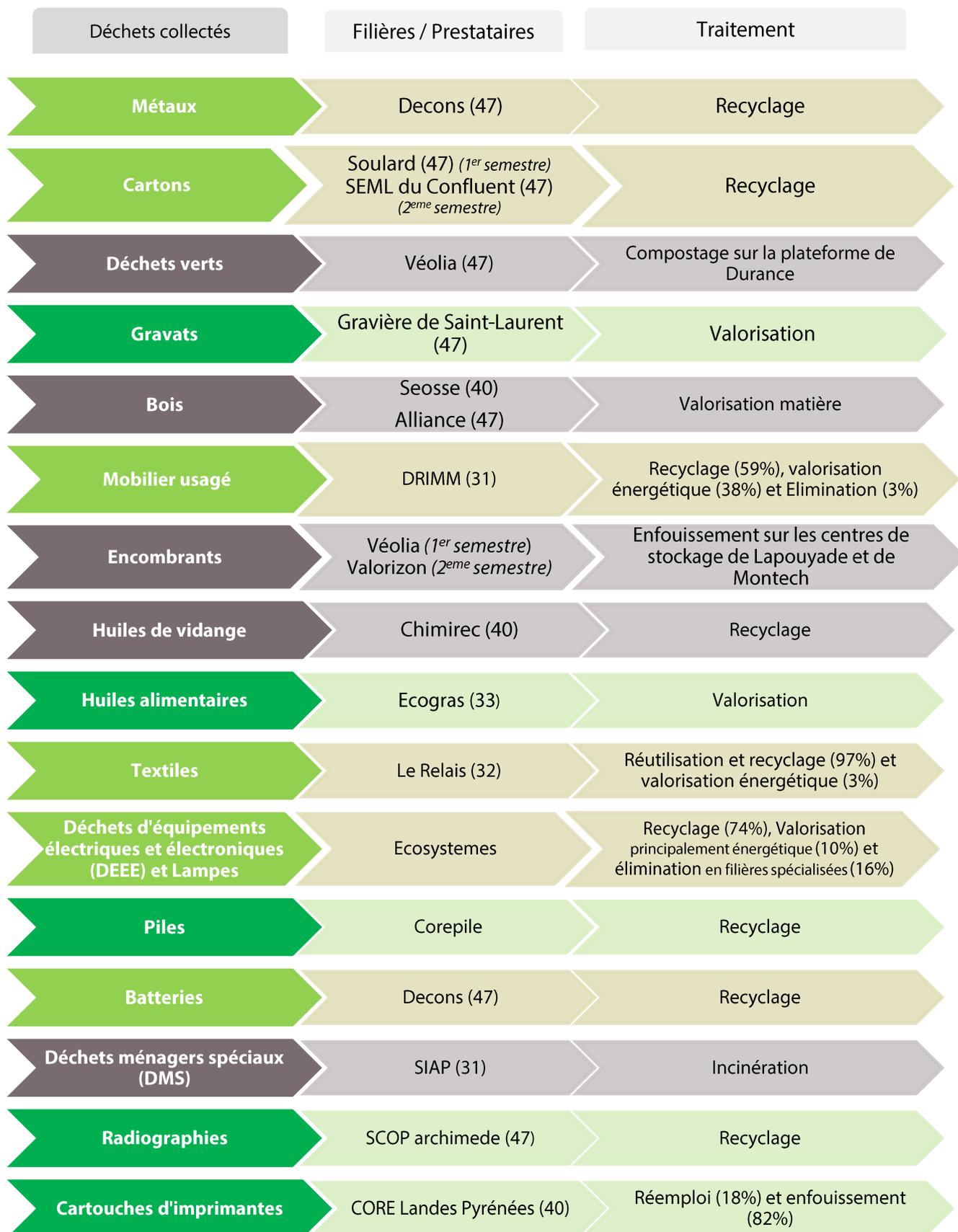
Tonnages des déchets collectés en déchèterie sur l'année 2021

## Evolution des tonnages collectés en déchèterie

**Entre 2016 et 2021 :**

- **Augmentation des tonnages collectés de 19%**
- Les **plus fortes augmentations ont été enregistrées sur les métaux (+55%), les cartons (+46%) et le mobilier usagé** dont les bennes ont été installées progressivement sur tout le territoire syndical.
- Diminution de 23% sur les gravats

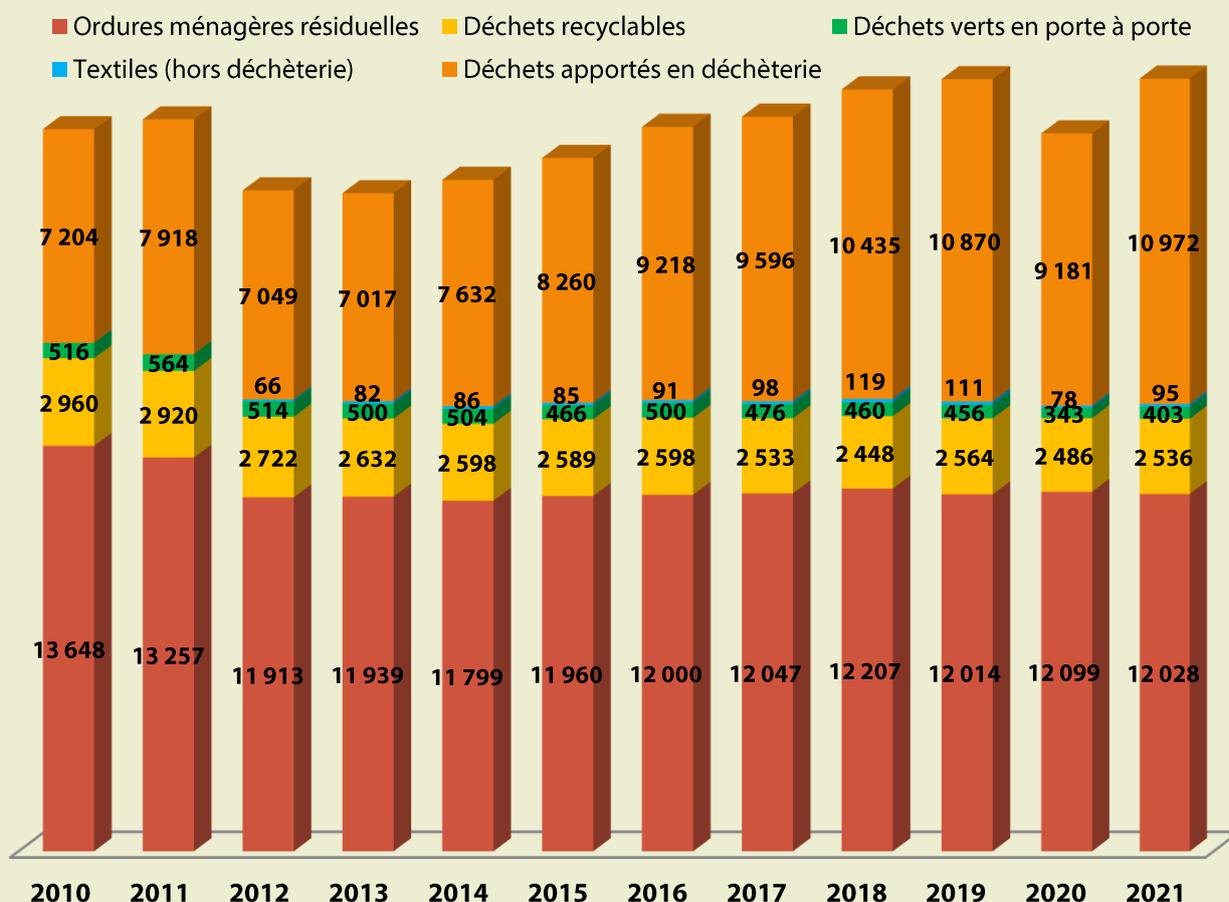
Près de 76% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.



## Légende:

- Les prestataires effectuent gratuitement la valorisation de ces déchets
- Le Syndicat perçoit des aides financières (soutien ou recettes issues de la vente des matériaux) pour la gestion de ces déchets
- Le Syndicat paye intégralement la gestion de ces déchets (pas de soutien financier)

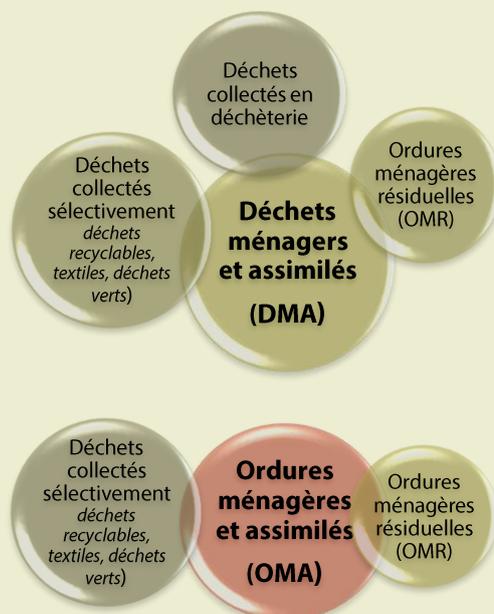
## Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés



La population du SMICTOM LGB a diminué de 8% sur ces 10 dernières années : 48 529 hab. en 2010 et 44 530 hab. en 2021.

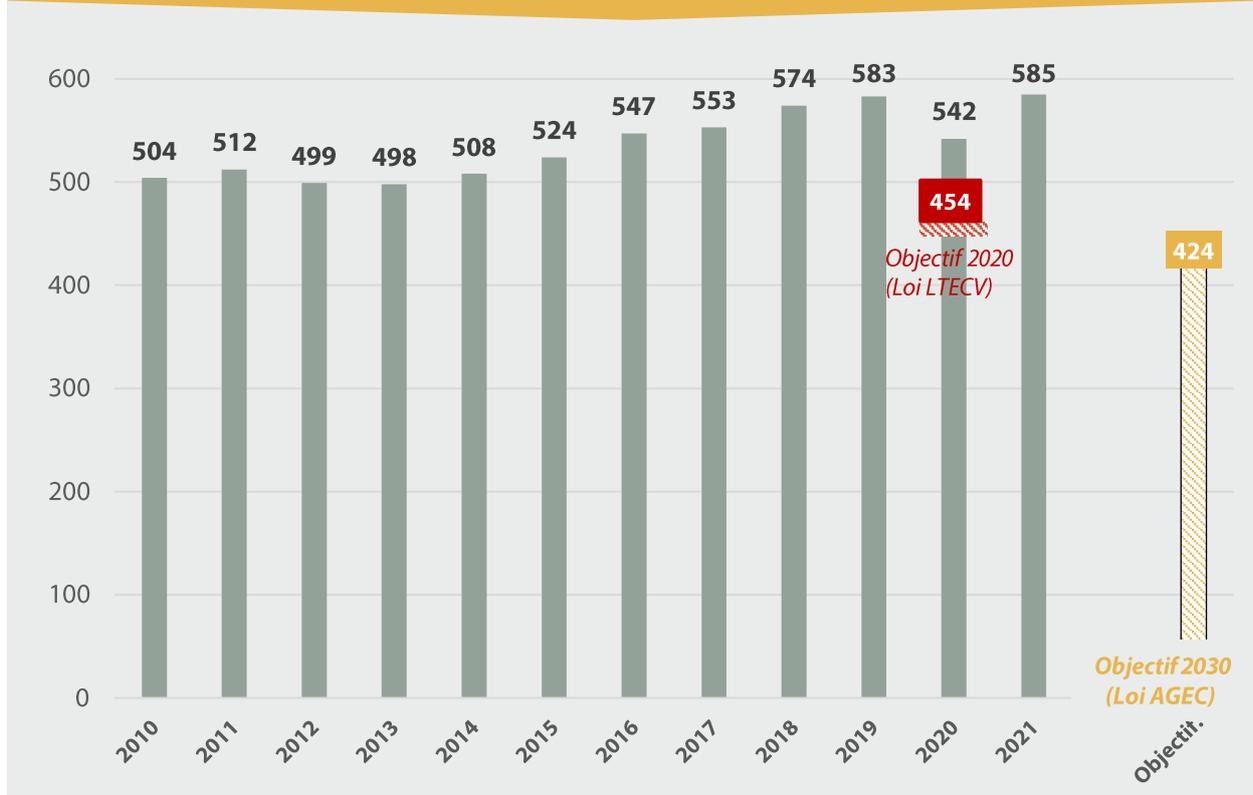
Entre 2010 et 2021 :

- **Augmentation de la production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 16%** (504 kg/hab./an en 2010 à 585 kg/hab./an en 2021).
- **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 65%** (149 kg/hab./an en 2010 et 246 kg/hab./an en 2019)
- **Nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (76% en 2021 par rapport à 40,4 % en 2010) avec la mise en place de nouvelles filières de tri.
- **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 4%** (353 kg/hab./an en 2010 à 338 kg/hab./an en 2021).

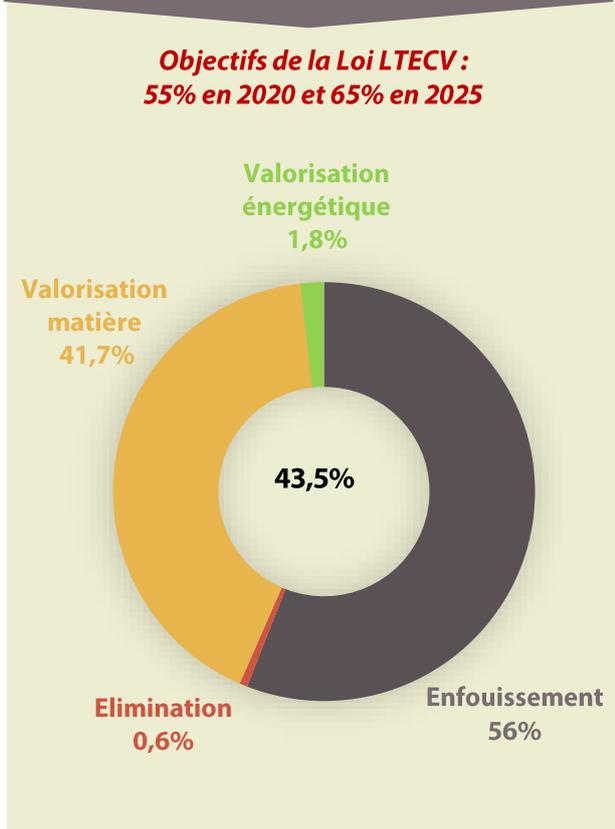


Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés alors que les ordures ménagères et assimilées comprennent uniquement les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets collectés sélectivement

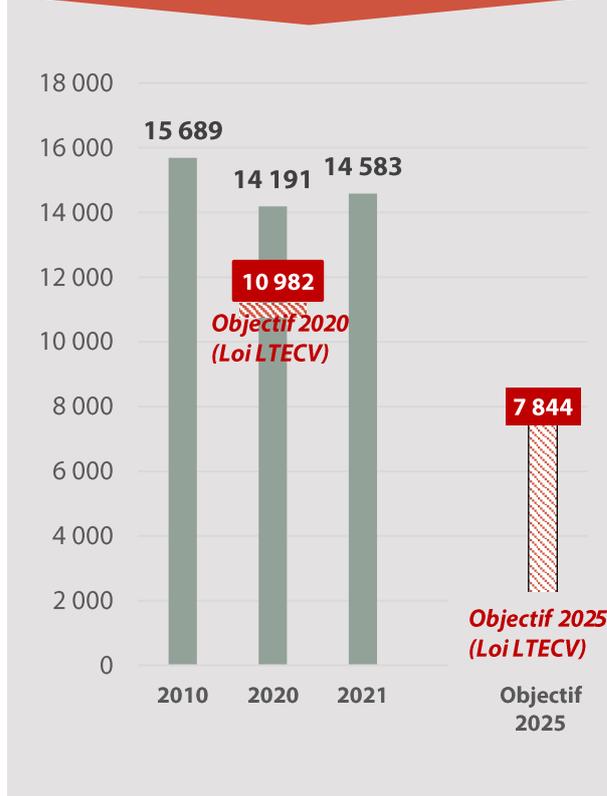
Evolution des ratios de collecte des déchets ménagers et assimilés



Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés



Evolution des tonnages des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



## CHAPITRE 3 :

## LA SITUATION FINANCIÈRE

## 1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

## Vue d'ensemble

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 912 982,32	G	5 919 144,66
	Section d'investissement	B	3 054 611,32	H	1 733 694,71
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	912 450,16
	Report en section d'investissement (001)	D		J	2 081 148,49
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	8 967 593,64	= G+H+I+J	10 646 438,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	259 700,00	L	266 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	259 700,00	= K+L	266 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 912 982,32	= G+I+K	6 831 594,82
	Section d'investissement	= B+D+F	3 314 311,32	= H+J+L	4 080 843,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 227 293,64	= G+H+I+J+K+L	10 912 438,02

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	51 700,00	
113	PAV	36 100,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	98 400,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	8 400,00	
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	65 100,00	266 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R..2311-11 du CGCT).

## Section de fonctionnement

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 162 377,71	56 221,95		184 960,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26			10 114,74
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 194 354,02	39 942,18		57 703,80
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 689 560,00</b>	<b>5 340 616,99</b>	<b>96 164,13</b>	<b>0,00</b>	<b>252 778,88</b>
66	Charges financières	28 800,00	23 008,24	1 524,54		4 267,22
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64			20 260,36
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	400 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>6 159 133,00</b>	<b>5 384 137,87</b>	<b>97 688,67</b>	<b>0,00</b>	<b>677 306,46</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	20 452,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	392 300,00	431 155,78			-38 855,78
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>412 752,00</b>	<b>431 155,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 403,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 571 885,00</b>	<b>5 815 293,65</b>	<b>97 688,67</b>	<b>0,00</b>	<b>658 902,68</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 000,00	-10 547,63	20 240,59		23 307,04
70	Produits des services, domaine et vent	403 600,00	601 992,43	8 887,74		-207 280,17
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05			-39 065,05
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56			-4 272,56
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 634 235,00</b>	<b>5 832 417,41</b>	<b>29 128,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-227 310,74</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90			-26 571,90
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>5 659 435,00</b>	<b>5 884 189,31</b>	<b>29 128,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-253 882,64</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		5 827,02			-5 827,02
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>5 827,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 827,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 659 435,00</b>	<b>5 890 016,33</b>	<b>29 128,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-259 709,66</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 912 450,16				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

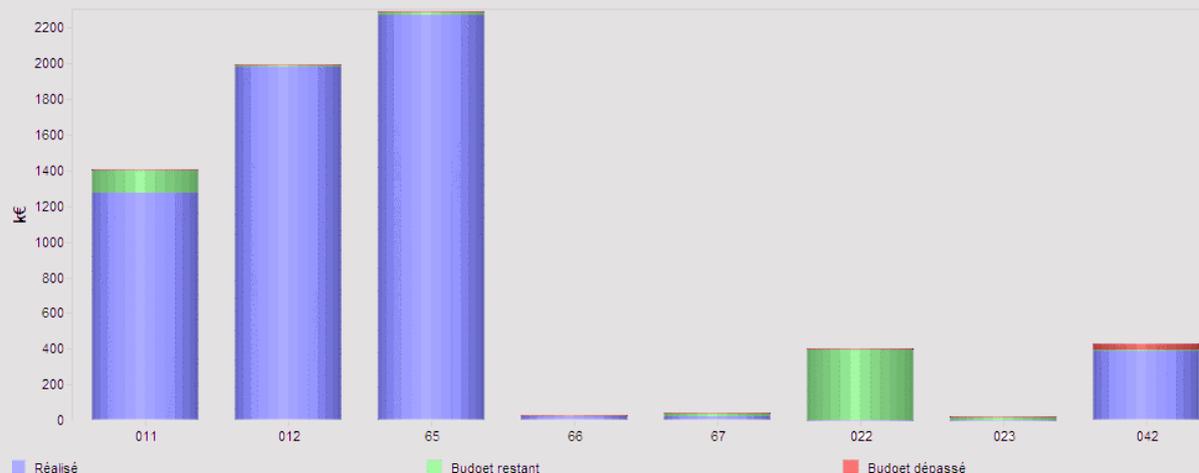
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

## AR Prefecture

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE  
 Reçu le 23/06/2022  
 Publié le 23/06/2022

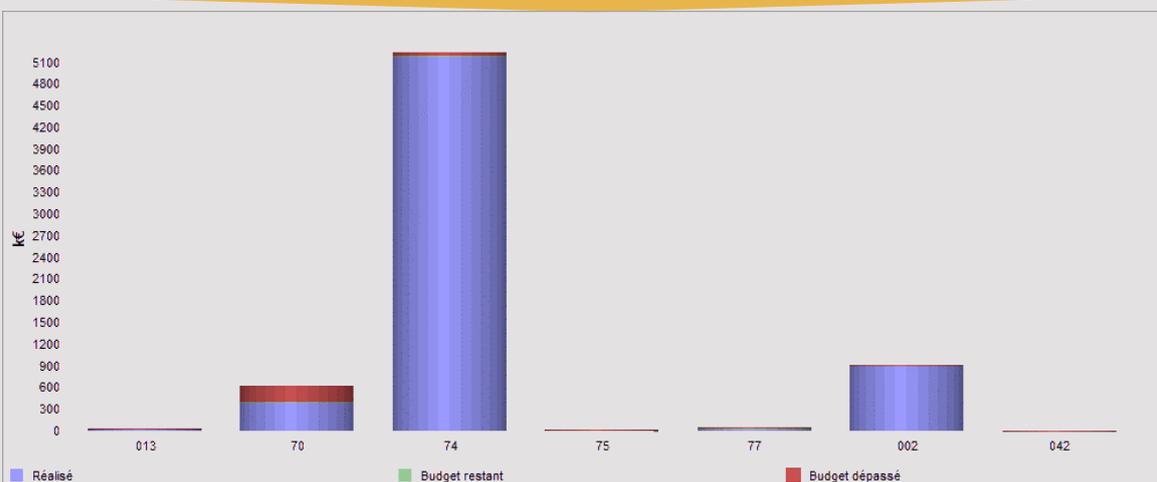
### Dépenses de fonctionnement



#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 274 821,61	90,83%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26	99,49%
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 274 238,38	99,23%
66	Charges financières	28 800,00	24 532,78	85,18%
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64	50,31%
022	Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	20 452,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 571 885,00</b>	<b>6 009 146,45</b>	<b>91,44%</b>

### Recettes de fonctionnement



#### recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	33 000,00	29 933,55	90,71%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	403 600,00	619 767,91	153,56%
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05	100,75%
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56	158,53%
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90	205,44%
002	Excédent de fonctionnement reporté	912 450,00	912 450,16	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 827,02	0,00%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 571 885,00</b>	<b>6 860 723,15</b>	<b>104,40%</b>

## AR Prefecture

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE

Reçu le 23/06/2022

Publié le 23/06/2022

## Section d'investissement

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 455 500,00	2 717 278,75	259 700,00	1 478 521,25
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 455 500,00</b>	<b>2 717 278,75</b>	<b>259 700,00</b>	<b>1 478 521,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	276 000,00	274 223,72		1 776,28
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	36 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>312 000,00</b>	<b>274 223,72</b>	<b>0,00</b>	<b>37 776,28</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>4 767 500,00</b>	<b>2 991 502,47</b>	<b>259 700,00</b>	<b>1 516 297,53</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		5 827,02		-5 827,02
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>57 283,00</b>	<b>63 108,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 825,85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 824 783,00</b>	<b>3 054 611,32</b>	<b>259 700,00</b>	<b>1 510 471,68</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	480 000,00	214 000,00	266 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 602 000,00	840 000,00		762 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 082 000,00</b>	<b>1 054 000,00</b>	<b>266 000,00</b>	<b>762 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	41 600,00	41 257,10		342,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00	150 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>191 600,00</b>	<b>191 257,10</b>	<b>0,00</b>	<b>342,90</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>2 273 600,00</b>	<b>1 245 257,10</b>	<b>266 000,00</b>	<b>762 342,90</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	392 300,00	431 155,78		-38 855,78
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>470 035,00</b>	<b>488 437,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 402,61</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 743 635,00</b>	<b>1 733 694,71</b>	<b>266 000,00</b>	<b>743 940,29</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>2 081 148,49</b>			

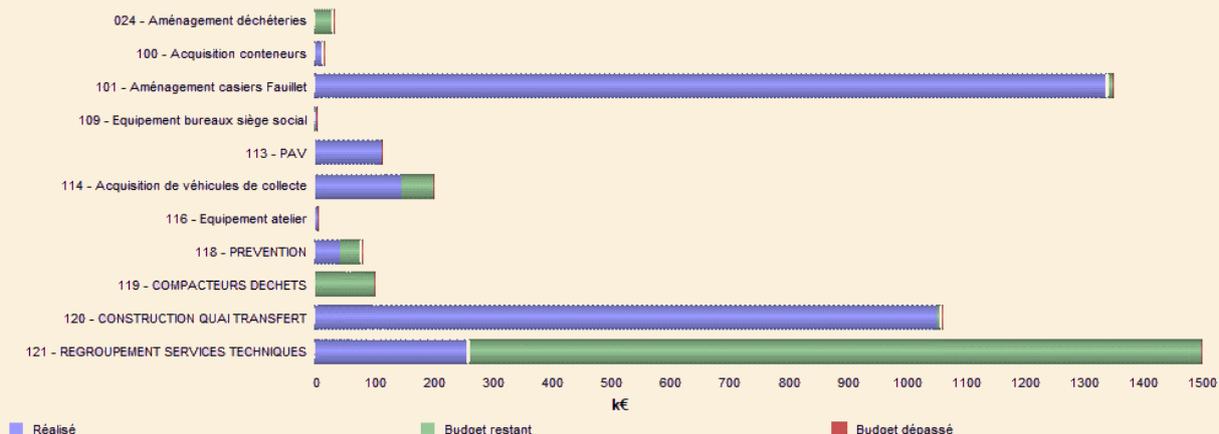
# AR Prefecture

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE

Reçu le 23/06/2022

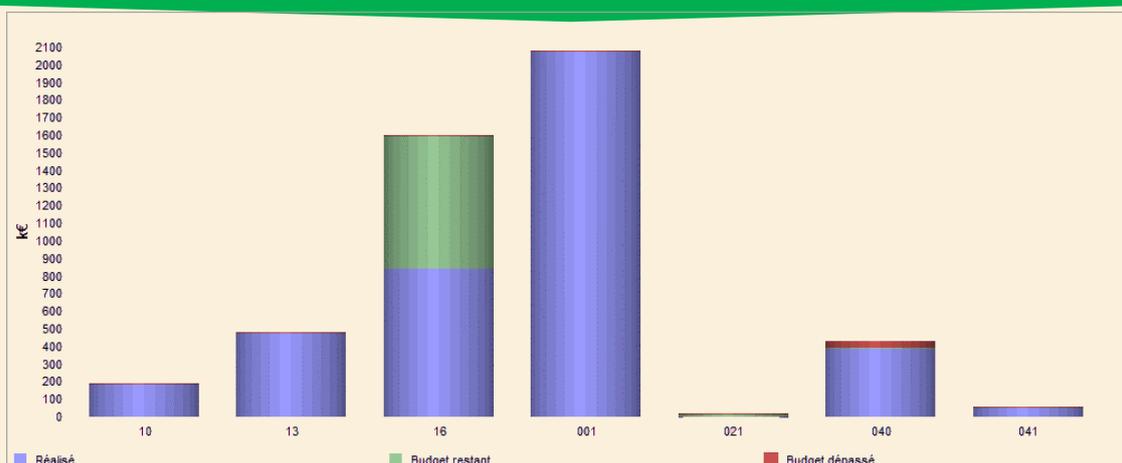
Publié le 23/06/2022

## Dépenses d'investissement



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	32 000,00	0,00	0,00%
100	Acquisition conteneurs	14 000,00	13 914,00	99,39%
101	Aménagement casiers Fauillet	1 350 000,00	1 342 100,57	99,41%
109	Equipement bureaux siège social	2 000,00	0,00	0,00%
113	PAV	112 500,00	111 622,03	99,22%
114	Acquisition de véhicules de collecte	200 000,00	146 400,00	73,20%
116	Equipement atelier	5 000,00	4 152,00	83,04%
118	PREVENTION	80 000,00	44 241,27	55,30%
119	COMPACTEURS DECHETS	100 000,00	0,00	0,00%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	1 060 000,00	1 054 539,74	99,48%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 500 000,00	259 217,07	17,28%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 455 500,00</b>	<b>2 976 186,68</b>	<b>66,80%</b>

## Recettes d'investissement



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 600,00	191 257,10	99,82%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	480 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 602 000,00	840 000,00	52,43%
001	Excédent d'investissement reporté	2 081 148,00	2 081 148,49	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83	100,00%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 824 783,00</b>	<b>4 080 843,20</b>	<b>84,58%</b>

**2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2021**

DEPENSES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
TOTAL 011	13 739,89	384 694,05	142 880,23	21 225,54	13 476,89	576 016,60
TOTAL 012	76 125,63	930 707,35	97 754,40	30 925,81	22 000,00	1 157 513,19
Total 65 – autres charges de gestion	424,00	9 034,00	125 916,96	170,00	0,00	135 544,96
Total 66 – Emprunts	0,00	8 052,33	836,12	0,00	0,00	8 888,45
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042- opération d'ordre	3 866,17	186 081,48	152 581,94	825,00	0,00	343 354,59
<b>SOUS-DEPENSES FCT</b>	<b>94 155,69</b>	<b>1 518 569,21</b>	<b>519 969,65</b>	<b>53 146,35</b>	<b>35 476,89</b>	<b>2 221 317,79</b>
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00	106 293,38	48 041,83	0,00		154 335,21
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>94 155,69</b>	<b>1 624 862,59</b>	<b>568 011,48</b>	<b>53 146,35</b>	<b>35 476,89</b>	<b>2 375 653,00</b>

RECETTES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	-6 560,51	0,00	0,00	0,00	-6 560,51
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	3 350,00	0,00	0,00	5 288,22	8 638,22
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	648,00	128 866,51	0,00	0,00	129 514,51
<b>TOTAL 70</b>	<b>0,00</b>	<b>3 998,00</b>	<b>128 866,51</b>	<b>0,00</b>	<b>5 288,22</b>	<b>138 152,73</b>
74 CNASEA et divers	0,00	3 777,14	0,00	0,00	0,00	3 777,14
744 - FC TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	285 454,70	0,00	0,00	285 454,70
<b>TOTAL 74- Dota<sup>o</sup>-participations</b>	<b>0,00</b>	<b>3 777,14</b>	<b>285 454,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>289 231,84</b>
<b>TOTAL 75- Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>10 962,42</b>	<b>26 492,75</b>	<b>825,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 280,17</b>
Total 042	0,00	1 626,20	0,00	0,00	0,00	1 626,20
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>13 803,25</b>	<b>440 813,96</b>	<b>825,00</b>	<b>5 288,22</b>	<b>460 730,43</b>
74741- Participa <sup>o</sup> des adhérents	0,00	1 608 425,01	209 664,00	63 000,00	0,00	1 881 089,01
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 622 228,26</b>	<b>650 477,96</b>	<b>63 825,00</b>	<b>5 288,22</b>	<b>2 341 819,44</b>

TONNAGES		12 028	2 536	404	12 028		
<i>Nbre Heures ou Habitants</i>		3 214,00	7 805,00	3 214,00	376,00	12 270,00	
<b>COÛT SERVICES / H. ou /Tonne</b>	-	<b>29,30 €</b>	- <b>192,80 €</b>	- <b>24,63 €</b>	- <b>139,15 €</b>	- <b>34,50 €</b>	- <b>143,49</b>
<b>COÛT SERVICES / Habitant</b>	-	<b>2,04</b>	- <b>32,68</b>	- <b>1,72</b>	- <b>1,14</b>	- <b>0,66</b>	- <b>38,24</b>
					- <b>2,51 €</b>		

## AR Prefecture

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE  
 Reçu le 23/06/2022  
 Publié le 23/06/2022

DEPENSES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
<b>TOTAL 011</b>	2 159,15	30 143,31	514 950,12	12 784,96	351,87	1 477,95	80 715,70	1 218 599,66
<b>TOTAL 012</b>	0,00	3 257,61	451 708,52	43 983,62	57 342,95	37 635,14	232 444,23	1 983 885,26
Total 65 – autres charges de gestion	1 841 577,97	0,00	206 638,84	7 616,00	424,00	732,00	41 762,43	2 234 296,20
Total 66 – Emprunts	0,00	6 197,48	6 642,78	0,00	84,07	0,00	2 730,45	24 543,23
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	20 497,64	20 512,64
042- opération d'ordre	0,00	0,00	27 067,69	16 963,70	5 127,46	0,00	37 920,58	430 434,02
<b>SOUS-DEPENSES FCT</b>	<b>1 843 737,12</b>	<b>39 598,40</b>	<b>1 207 007,95</b>	<b>81 363,28</b>	<b>63 330,35</b>	<b>39 845,09</b>	<b>416 071,03</b>	<b>5 912 271,01</b>
Cpte 1641 – capital des emprunts		25 000,00	77 388,51	0,00	5 000,00		12 500,00	274 223,72
								0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 843 737,12</b>	<b>64 598,40</b>	<b>1 284 396,46</b>	<b>81 363,28</b>	<b>68 330,35</b>	<b>39 845,09</b>	<b>428 571,03</b>	<b>6 186 494,73</b>

RECETTES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	0,00	15 622,06	28,96	0,00	0,00	602,45	9 692,96
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	309 674,30	0,00	0,00	318 312,52
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	1 791,00	161 108,14	0,00	0,00	0,00	0,00	292 413,65
<b>TOTAL 70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791,00</b>	<b>161 108,14</b>	<b>0,00</b>	<b>309 674,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>610 726,17</b>
74 CNASEA et divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 777,13	7 554,27
744 - FC TVA	0,00	137,79	100,71	0,00	0,00	0,00	237,69	476,19
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	77 017,75	0,00	0,00	4 461,10	0,00	366 933,55
<b>TOTAL 74- Dota*-participations</b>	<b>0,00</b>	<b>137,79</b>	<b>77 118,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 461,10</b>	<b>4 014,82</b>	<b>374 964,01</b>
<b>TOTAL 75- Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 572,56</b>	<b>11 572,56</b>
<b>TOTAL 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>865,62</b>	<b>1 522,86</b>	<b>10 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>553,25</b>	<b>51 771,90</b>
Total 042	0,00	0,00	0,00	4 200,82	0,00	0,00	0,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 794,41</b>	<b>255 371,52</b>	<b>14 779,78</b>	<b>309 674,30</b>	<b>4 461,10</b>	<b>16 743,08</b>	<b>1 064 554,62</b>
74741- Participa° des adhérents	1 571 475,00	0,00	1 309 946,03	91 926,00	0,00			4 854 436,04
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 571 475,00</b>	<b>2 794,41</b>	<b>1 565 317,55</b>	<b>106 705,78</b>	<b>309 674,30</b>	<b>4 461,10</b>	<b>16 743,08</b>	<b>5 918 990,66</b>

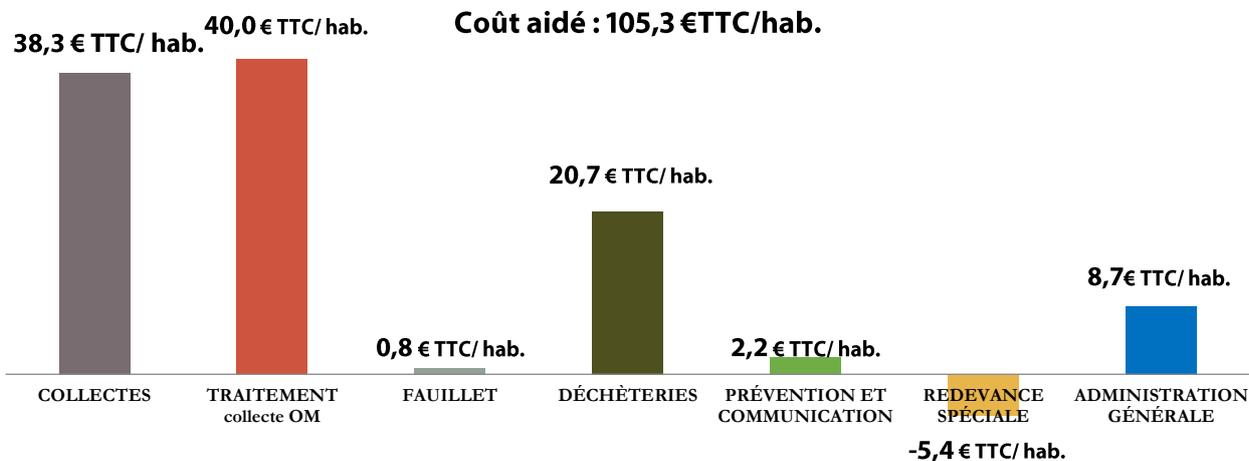
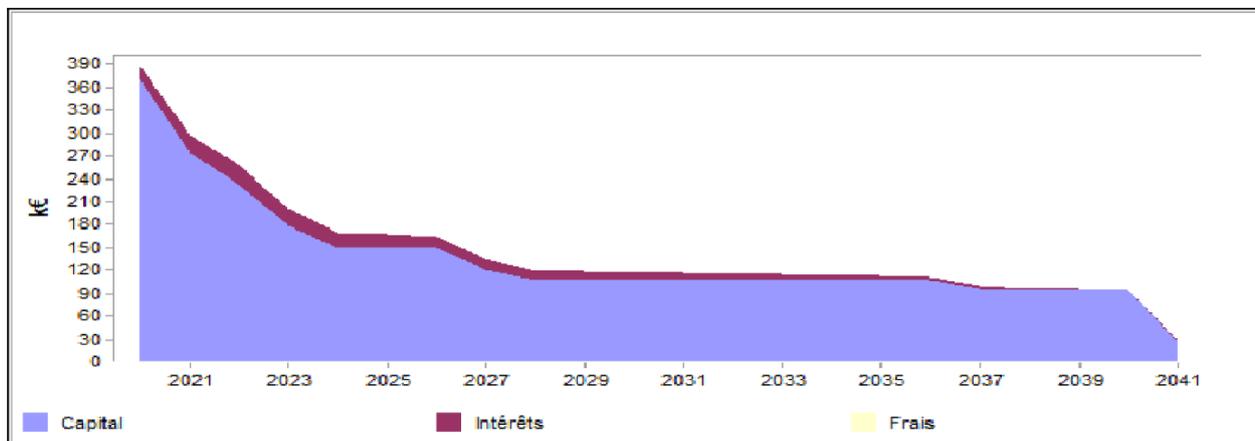
TONNAGES	12 028	-						
Nbre Heures ou Habitants		46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	-153,29							
COÛT SERVICES / Habitant	- 40,04	- 0,80	- 20,67	- 1,45	5,35	- 0,77	- 8,67	- 105,28

**TOTAL DES DEPENSES 2021** 5 912 271,01 €  
**TOTAL DES PRODUITS 2021** 1 064 554,62 €  
 Participations 2020 4 854 436,04 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE** 912 450,00 €

**LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS**

Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention déchets, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées et aides diverses).

**3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS****ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE**

Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	274 223,62	24 339,38	0,00	298 563,00
2022	234 545,66	24 928,85	0,00	259 474,51
2023	178 952,94	22 207,68	0,00	201 160,62
2024	149 881,12	19 881,74	0,00	169 762,86
2025	150 664,31	17 656,83	0,00	168 321,14
2026	148 969,70	15 409,75	0,00	164 379,45
2027	121 170,52	13 563,79	0,00	134 734,31
2028	107 000,00	12 488,94	0,00	119 488,94
2029	107 000,00	11 482,22	0,00	118 482,22
2030	107 000,00	10 475,53	0,00	117 475,53
2031	107 000,00	9 468,83	0,00	116 468,83
2032	107 000,00	8 462,14	0,00	115 462,14
2033	107 000,00	7 455,42	0,00	114 455,42
2034	107 000,00	6 448,73	0,00	113 448,73
2035	107 000,00	5 442,03	0,00	112 442,03
2036	107 000,00	4 435,34	0,00	111 435,34
2037	97 625,00	3 460,73	0,00	101 085,73
2038	94 500,00	2 614,59	0,00	97 114,59
2039	94 500,00	1 779,13	0,00	96 279,13
2040	94 500,00	943,69	0,00	95 443,69
2041	28 250,00	117,85	0,00	28 367,85

## 4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES <sup>(1)</sup>

Prestataire	Montant annuel en € TTC
ADEMI PESAGE SA	58 491,6
CARROSERIE VINCENT ET FILS SAS	160 332
CRBM	158 570,91
DI LOC COM SARL	50 931,57
GUINTOLI – Région Aquitaine	1 240 667,71
HYDRAULIQUE AQUITAINE	71 859,17
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHÉ	143 926,93
LACOSTE CONSTRUCTION	72 887,83
QUADRIA	58 760,31
SAUBEAU	85 927,82
SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE	199 235,58
SPIE BATIGNOLLES MALET	443 914,89
SUPER U (carburant)	199 597,71
VEOLIA PROPRETE AQUITAINE	260 541,31

<sup>(1)</sup> Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 € TTC/an

## CHAPITRE 4 :

# PERSPECTIVES 2022

### LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES : ORIENTATION 2022

#### Ordures ménagères

Harmonisation des circuits de collecte  
avec la collecte de proximité

Étude et préparation des évolutions pour les communes

Regroupement des services techniques

#### Points d'apports volontaires

Préparation  
de la mise en place  
des extensions  
de consignes de tri

#### Déchèteries

Diagnostic du réseau de déchèteries existant  
*(flux déchet et flux usager)*  
*et perspectives d'évolution*

#### Prévention et communication

Poursuite des actions de  
prévention et de communication

**AR Prefecture**

047-200020550-20220621-DL2022\_12-DE  
Reçu le 23/06/2022  
Publié le 23/06/2022

**SMICTOM LOT - GARONNE - BAÏSE**

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 47190 AIGUILLON

**TEL : 05 53 79 83 30**

[www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)



Retrouvez-nous sur Facebook  
« Smictom Lot-Garonne-Baïse »